

Services publics, école, santé Le triple défi du CNESE

PAGE 3



L'analyse des enjeux nationaux se veut désormais adossée à des objectifs, des échéances et des indicateurs.

Extincteurs automobiles Sayoud interpellé

PAGE 2



CRÉSUS

www.cresus.dz

In medio stat virtus

Haitham Al Ghais,
SG de l'Opep

«Il est irréaliste
de parier sur un
recul de la
demande»

PAGE 6



Grands projets structurants L'Algérie vise les fonds de la BAII

PAGE 5



FAF
LE PROCÈS DE L'EX-
PRÉSIDENT ZETCHI RENVOYÉ
AU 13 OCTOBRE

PAGE 9

Burundi 2-2 Algérie Les Verts reviennent de très loin

PAGE 13



POUVOIR D'ACHAT L'Etat hausse le ton contre la spéculation

PAGE 4



Face à la hausse des prix et aux dérèglements persistants du marché, l'Etat affiche sa détermination à protéger le pouvoir d'achat des citoyens.

Quand la technologie commence à disputer le pouvoir au politique

IA : QUI TIENT LA LAISSE ?

PAGE 16

CRÉSUS
In medio stat virtus

Quotidien national ■ Mercredi 30 Septembre 2026 ■ 11^{ème} année n°2261 ■ Prix 20 DA

EXTINCTEURS AUTOMOBILES Sayoud interpellé

L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions met sous pression le marché des équipements automobiles.

Le député à l'Assemblée populaire nationale (APN), Bachir Brahimi, du Mouvement de la société pour la paix (MSP), a interpellé le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, au sujet des amendes infligées aux automobilistes ne disposant pas d'un extincteur à bord de leur véhicule. Dans une correspondance adressée au ministre, le parlementaire fait état de difficultés d'approvisionnement en extincteurs sur le marché, estimant que cette situation complique, pour certains automobilistes, l'acquisition de cet équipement et leur mise en conformité avec les nouvelles dispositions du Code de la route.

Bachir Brahimi demande ainsi le report temporaire de l'application des amendes, jusqu'à la disponibilité, en quantités suffisantes, d'extincteurs répondant aux normes requises. Cette mesure permettrait, selon lui, aux automobilistes de s'équiper progressivement et de se conformer aux obligations réglementaires.

UNE DEMANDE EN FORTE HAUSSE

La demande en extincteurs automobiles a enregistré une hausse ces dernières semaines, dans le sillage de l'entrée en vigueur des modifications apportées au Code de la route. Les équipements concernés comprennent notamment l'extincteur, le triangle de signalisation d'urgence et le gilet rétroréfléchissant. Le défaut de ces équipements constitue une infraction de deuxième degré et est passible d'une amende forfaitaire de 4 000 DA, conformément aux dispositions



citées du Code de la route, notamment l'article 121 (b-7). Cette nouvelle obligation a entraîné une augmentation de la demande, de nombreux automobilistes cherchant à mettre leurs véhicules en conformité.

DES TENSIONS SUR L'APPROVISIONNEMENT

Dans les commerces spécialisés dans les accessoires automobiles, des vendeurs font état d'une demande particulièrement soutenue pour les extincteurs au cours des dernières semaines.

Selon des témoignages de professionnels rapportés par des médias nationaux, certains points de vente auraient connu des ruptures de stock

pendant près de deux mois, avant l'arrivée récente de quantités limitées. Les mêmes professionnels font également état d'une hausse des prix.

Des extincteurs de deux kilogrammes, qui étaient proposés autour de 1 500 dinars l'année dernière, selon leurs déclarations, seraient aujourd'hui vendus à des prix nettement plus élevés lorsqu'ils sont disponibles.

Un vendeur affirme notamment avoir récemment proposé un extincteur à plus de 7 000 DA. Il évoque également des prix dépassant les 10 000 dinars dans certains circuits de vente en gros à Bab Ezzouar.

Ces montants correspondent, toutefois, à des prix rapportés par des professionnels du secteur et peuvent

varier en fonction du modèle, de la capacité, de la disponibilité et du point de vente.

DES SIGNALEMENTS DE HAUSSE DES PRIX

La progression rapide de la demande s'est également accompagnée de signalements de tensions sur le marché des extincteurs. Des automobilistes ont notamment fait état, sur les réseaux sociaux, de difficultés à trouver cet équipement et de prix en hausse. Dans ce contexte, certains acteurs du secteur évoquent une situation de spéculation, qu'ils mettent notamment en relation avec le décalage entre l'augmentation de la demande et la disponibilité des produits. Au-delà du principe de l'obligation, le débat porte ainsi sur la disponibilité effective des équipements concernés et les conditions dans lesquelles les automobilistes peuvent se les procurer.

LES ÉQUIPEMENTS EXIGÉS

La page Tariki de la Gendarmerie nationale avait rappelé aux propriétaires de véhicules la nécessité de disposer des équipements de sécurité prévus par la nouvelle réglementation.

Il s'agit notamment d'un extincteur, d'un triangle de signalisation d'urgence et d'un gilet rétroréfléchissant.

À travers sa demande, le député Bachir Brahimi appelle ainsi à tenir compte des tensions actuellement signalées sur le marché et à accorder un délai supplémentaire aux automobilistes afin de leur permettre d'acquérir les équipements requis dans des conditions normales.

I. Kherrane

APN

Les commissions fixent leur feuille de route

Plusieurs commissions permanentes de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont tenu, hier, des réunions consacrées à l'examen et à la mise au point de leurs programmes de travail pour la session parlementaire 2026-2027. La commission des transports, des travaux publics, des postes et des télécommunications a tenu, une réunion consacrée à la présentation et à l'examen de son programme de travail pour la session parlementaire 2026-2027. La réunion, présidée par le président de la commission, Houas Mahfoud, s'est déroulée en présence du vice-président de l'APN, Messnadi Belkacem, ainsi que des présidents des groupes parlementaires du Front El Moustakbal, Aouinat Nasreddine, et du Mouvement de la société pour la paix (MSP), Harchaia Abdellah.



taires dans l'accompagnement du processus de développement national. Il a appelé les membres de la commission à s'impliquer pleinement dans l'étude et l'examen des projets de loi qui lui seront soumis au cours de la nouvelle session. Selon lui, le travail législatif exige une étude approfondie des différents textes et propositions, mais également un suivi rigoureux du programme de travail arrêté par la commission. Dans ce cadre, Houas Mahfoud a présenté les principaux axes du projet de programme pour

2026-2027. Celui-ci prévoit notamment l'organisation de séances d'audition consacrées à plusieurs ministres, directeurs généraux et responsables concernés par les secteurs relevant des compétences de la commission. Le programme prévoit également l'organisation de missions d'information temporaires dans certaines wilayas, afin de s'enquérir de la situation sur le terrain et d'examiner les préoccupations liées aux secteurs des transports, des travaux publics, des postes et des télécommunications. Une journée parle-

mentaire figure également parmi les activités envisagées au titre de cette nouvelle session. À l'issue de la présentation, les membres de la commission ont engagé un débat autour du projet de programme. Plusieurs propositions et observations ont été formulées afin d'enrichir son contenu et de préciser les actions à mener au cours de la session parlementaire 2026-2027. La Commission de la défense nationale, présidée par Aïssa Omar, a de son côté, consacré sa réunion à l'examen des principaux axes de son projet de programme. Celui-ci prévoit notamment l'organisation d'une journée parlementaire, des séances d'audition de ministres et de responsables, ainsi que des visites d'information dans certains secteurs militaires et établissements relevant de la défense nationale. À l'issue de la présentation, les membres de la commission ont formulé plusieurs propositions destinées à enrichir le projet de programme avant sa finalisation.

PRÉVENTION DES CONFLITS

Le CNDH échange avec FemWise-Africa à Alger

La présidente du Conseil national des droits de l'homme (CNDH), Maya Fadel Sahli, a reçu au siège du Conseil à Alger, une délégation du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Africa), relevant du Groupe des sages de l'Union africaine (UA), sous la co-présidence du juge Effie Lombe Owuor et de Dieye Ba, a indiqué, hier, le CNDH dans un communiqué. Les échanges ont porté sur les perspectives de collaboration et la mise en œuvre de programmes en faveur des femmes médiatrices, ainsi que sur le rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits et dans la consolidation de la paix. La rencontre a également mis en avant l'expérience et le leadership de l'Algérie dans ce domaine, ainsi que l'importance de renforcer les réseaux de jeunes femmes et leur participation aux initiatives de prévention et de règlement des conflits. Les participants ont, par ailleurs, souligné l'importance de la mise en œuvre de l'agenda «Femmes, paix et sécurité», notamment à travers une implication accrue des femmes dans les mécanismes de médiation et de consolidation de la paix. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du Forum régional sur l'engagement des membres de FemWise-Africa pour la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent en Afrique du Nord et au Sahel, organisé à Alger du 28 au 30 septembre.

FFS

Préserver l'héritage des fondateurs

À l'occasion du 63e anniversaire de sa création, le premier secrétaire du Front des forces socialistes (FFS), Youcef Aouchiche, a appelé à la poursuite de la ligne politique du parti et à la préservation des principes sur lesquels il a été fondé. Aouchiche a notamment mis en avant les valeurs de liberté et de démocratie, ainsi que l'importance de préserver la mémoire historique du parti et de transmettre son héritage politique aux nouvelles générations. Cette commémoration a également été l'occasion de revenir sur les principales étapes du parcours politique et militant du FFS et de rendre hommage aux sacrifices de ses militants.

SERVICES PUBLICS, ÉCOLE, SANTÉ LE TRIPLE DÉFI DU CNESE

L'analyse des enjeux nationaux se veut désormais adossée à des objectifs, des échéances et des indicateurs.

Le Conseil national économique, social et environnemental (CNESE) a examiné, hier, au Centre international des conférences Abdelatif-Rahal (CIC), trois projets de rapports consacrés au financement des services publics et à l'efficacité des établissements publics à caractère industriel et commercial, aux cours particuliers hors des établissements éducatifs officiels et à la prise en charge du cancer du sein en Algérie. À l'ouverture de la troisième assemblée générale ordinaire du CNESE au titre de l'année 2026, son président, Mohamed Boukhari, a souligné que ces trois travaux, bien que portant sur des problématiques différentes, convergent vers un même objectif : contribuer à renforcer «l'efficacité et la performance de l'action publique» et à mieux servir le citoyen.

Le premier rapport, élaboré à la suite d'une saisine du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, porte sur le financement des services publics et l'efficacité des établissements publics à caractère industriel et commercial. Le CNESE s'est notamment penché sur la nécessité de concilier les exigences liées à la mission de service public avec les impératifs de viabilité financière et d'efficacité économique. Pour Mohamed Boukhari, l'enjeu consiste également à améliorer la gouvernance de ces établissements, à optimiser l'utilisation des ressources mises à leur disposition et à renforcer leur capacité à atteindre les résultats attendus dans l'accomplissement de leurs missions d'intérêt général.

UN PHÉNOMÈNE AUX MULTIPLES FACETTES

Le deuxième rapport, également élaboré à la suite d'une saisine du président de la République, est consacré à la progression des cours particuliers dispensés en dehors des établissements éducatifs officiels. Le président du CNESE a relevé que cette pratique dépasse le cadre d'une simple



activité éducative parallèle, compte tenu de ses multiples dimensions économiques, sociales et pédagogiques et de ses répercussions sur le système éducatif. Le Conseil indique avoir privilégié une approche «objective et équilibrée», visant à analyser les causes et les motivations de ce phénomène ainsi que ses différents impacts, sans se limiter à des appréciations préalables. Cette démarche doit permettre, selon Mohamed Boukhari, de dégager des approches plus adaptées et plus efficaces en matière de scolarisation.

POUR UNE MEILLEURE SYNERGIE

Le troisième rapport relève d'une saisine d'office du CNESE et porte sur la «synergie institutionnelle» dans le parcours de prise en charge du cancer du sein en Algérie. Le Conseil estime que malgré les efforts déployés par l'État dans ce domaine, des marges d'amélioration subsistent afin d'optimiser la qualité du parcours de prise en

charge des patientes, depuis la prévention et le diagnostic jusqu'au traitement, au suivi, à la réadaptation et à l'accompagnement. Mohamed Boukhari a, à cette occasion, insisté sur l'importance de la saisine d'office dans le fonctionnement du Conseil. Ce mécanisme permet, selon lui, à ses membres de faire remonter les problématiques identifiées au contact du terrain, puis de les soumettre à l'étude, à l'analyse et à la formulation de propositions.

LA MÉTHODE DU CONSEIL

Pour l'élaboration des trois rapports, le CNESE a adopté une méthodologie reposant notamment sur la revue de la littérature, la comparaison avec des expériences internationales et l'audition des différents acteurs concernés. Le Conseil entend surtout dépasser le stade du diagnostic pour aboutir à des recommandations opérationnelles et à des plans d'action pouvant faire l'objet d'un suivi et

d'une évaluation. Ces propositions doivent notamment intégrer des indicateurs clés de performance, des échéances, des résultats attendus ainsi que l'identification des parties chargées de leur mise en œuvre. «La valeur du travail consultatif ne réside pas seulement dans la précision de l'analyse», a souligné le président du CNESE, mais également dans sa capacité à «éclairer la décision publique», à proposer des solutions applicables et à mesurer les résultats obtenus. Mohamed Boukhari a, par ailleurs, salué le travail accompli par les présidents, rapporteurs et membres des commissions, ainsi que par les experts, responsables et représentants des différentes institutions et instances ayant contribué à l'élaboration des rapports.

AU SERVICE DE L'INTÉRÊT NATIONAL

Dans son intervention, le président du CNESE a également renouvelé ses remerciements au président de la République pour la confiance accordée au Conseil et pour les saisines portant sur des questions d'importance nationale. Il a estimé que cette confiance constitue à la fois une mission et une responsabilité, appelant à poursuivre le travail avec «sérieux, objectivité et dans un esprit de concertation», au service de l'intérêt supérieur du pays. La troisième assemblée générale ordinaire du CNESE a également été marquée par la présence de présidents de Conseils économiques et sociaux et d'institutions similaires de pays arabes et africains, ainsi que du directeur général de l'Organisation arabe du travail. Cette présence a été présentée comme une occasion de renforcer les échanges d'expériences et le dialogue institutionnel entre les organismes homologues, autour des enjeux économiques, sociaux et environnementaux communs.

Assia M.

RENFORCEMENT DE LA CNAC Hattab donne ses orientations



Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed Hattab, a appelé, hier, à renforcer le rôle de la Caisse nationale d'assurance chômage (Cnac) dans le soutien à l'emploi et l'accompagnement des catégories concernées, tout en améliorant l'efficacité de la gestion et le traitement des dossiers. Présidant, au siège de son département ministériel, une réunion de coordination consacrée au suivi des activités de la Cnac, Hattab a insisté sur la nécessité d'adapter les mécanismes de soutien à l'emploi aux besoins réels du marché du travail et aux

évolutions du tissu économique, indique un communiqué du ministère. La réunion a permis de faire le point sur les différents volets d'activité de la Caisse, notamment la prise en charge des travailleurs salariés ayant perdu leur emploi pour des raisons économiques, ainsi que des catégories particulières bénéficiant de mécanismes de protection et d'accompagnement social. Le ministre a également suivi un exposé consacré au dossier du soutien à la création d'activités, notamment au processus de transfert de la tutelle du disposi-

tif à l'agence compétente. Le suivi du recouvrement des prêts sans intérêts et de la récupération des créances financières a également été examiné. Dans ce cadre, les mesures prises pour accompagner les bénéficiaires et tenir compte des conditions économiques auxquelles ils sont confrontés ont été présentées, avec l'objectif d'assurer un traitement progressif et équilibré de ce dossier. Mohamed Hattab a, par ailleurs, donné des orientations pour intensifier les actions de commu-

nication destinées à faire connaître les mesures incitatives et les dispositifs d'encouragement mis à la disposition des employeurs. L'objectif est d'élargir l'accès à ces mécanismes et de renforcer leur impact sur la préservation et la stabilité des postes de travail. Le ministre a également appelé à renforcer la coordination entre les différents organismes relevant du secteur afin d'améliorer le suivi et l'analyse des besoins du marché du travail. Cette coor-

dination doit permettre de mieux orienter les mécanismes de soutien à l'emploi en fonction des besoins réels de l'économie. Au volet gestion, Hattab a souligné l'importance d'une approche fondée sur l'efficacité, l'efficacité de la prise en charge et l'anticipation dans le traitement des dossiers. Il a enfin insisté sur l'amélioration des mécanismes de recouvrement des créances de la CNAC et la nécessité d'assurer une utilisation optimale des ressources et des deniers publics.

TELEHEALTH CONNECT 2026

L'Algérie au rendez-vous de la santé numérique

Le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Aït Messaoudene, prend part, du 29 septembre au 1er octobre à Tunis, aux travaux de la Conférence internationale sur la santé numérique TeleHealth Connect 2026, a indiqué, hier, un communiqué du ministère. Réunissant des représentants de plus de 30 pays, ainsi que des responsables, des experts et des représentants d'organisations et d'institutions internationales et régionales, cette rencontre constitue une plateforme d'échange autour des perspectives de développement de la santé numérique et de l'accélération de la transformation numérique des systèmes de santé. Les travaux portent notamment sur la télé médecine, les applications de l'intelligence artificielle dans le secteur de la santé, la gouvernance des données sanitaires et la cybersécurité. Les participants examinent également les enjeux liés au développement des infrastructures numériques, aux mécanismes de financement, au renforcement des hôpitaux virtuels et à l'intégration des systèmes et des données de santé. Le programme comprend des sessions scientifiques et des ateliers dédiés au partage d'expériences et à la présentation des innovations en santé numérique, avec pour objectifs d'améliorer la qualité et l'accès aux soins, de renforcer la coopération internationale et de promouvoir l'équité en matière de santé.

POUVOIR D'ACHAT

L'Etat hausse le ton contre la spéculation

Face à la hausse des prix et aux dérèglements persistants du marché, l'Etat affiche sa détermination à protéger le pouvoir d'achat des citoyens.

Le ministre de l'Intérieur, Saïd Sayoud, a assuré que l'Etat interviendra avec fermeté contre la spéculation et les pratiques commerciales jugées abusives. À l'occasion de l'installation, lundi soir, du nouveau wali de Ksar El Boukhari, Saïd Sayoud a adressé un message ferme aux différents intervenants du marché, alors que les consommateurs restent confrontés à des niveaux de prix élevés sur plusieurs produits de large consommation. Le ministre a clairement averti que l'Etat compte agir contre les dérives qui alimentent la hausse des prix et perturbent le fonctionnement du marché. «La protection du pouvoir d'achat des Algériens est devenue une priorité des pouvoirs publics», a-t-il affirmé, assurant que l'Etat suivait de près l'évolution des prix et des approvisionnements.

«L'ÉTAT EST PRÉSENT ET AVEC LA FORCE NÉCESSAIRE»

Face aux pratiques spéculatives et aux comportements considérés comme contraires à l'éthique commerciale, le ministre a tenu à rappeler que les pouvoirs publics ne resteraient pas en retrait. «L'Etat est présent et avec la force nécessaire», a-t-il déclaré, soulignant ainsi la volonté des autorités d'intervenir à chaque fois que c'est nécessaire pour corriger les déséquilibres constatés sur le marché. Le message s'adresse notamment aux opérateurs qui profitent de certaines situations pour pratiquer des prix jugés excessifs. Saïd Sayoud a, d'ailleurs, dénoncé des comportements de «cupidité» qui, selon lui, ne correspondent pas aux règles élémentaires du commerce. Le ministre a notamment cité le cas de la tomate, en lançant cette interpellation directe : «Celui qui aime les Algériens et l'Algérie ne vend pas la tomate à 200 DA au mois d'août.» L'objectif affiché n'est toutefois pas de pénaliser systématiquement les commerçants ou les agriculteurs. Il s'agit,



selon lui, de parvenir à un équilibre entre la nécessité de garantir une marge bénéficiaire raisonnable aux opérateurs et celle de préserver la capacité du citoyen à acquérir les produits essentiels. Cette approche traduit la volonté des pouvoirs publics de s'attaquer à la spéculation et aux pratiques qui contribuent à désorganiser le marché, après les différentes mesures prises ces dernières années pour améliorer l'approvisionnement et encadrer les prix.

LES FACTEURS CONJONCTURELS PRIS EN COMPTE

Le ministre a également évoqué d'autres facteurs qui expliqueraient en partie les tensions actuelles sur le marché. Dans la filière avicole, la hausse des prix est notamment liée aux pertes enregistrées à la suite des incendies ayant touché plusieurs régions de l'est du pays, ainsi qu'aux épisodes de fortes chaleurs. Selon Saïd Sayoud, cette situation devrait progressivement

revenir à la normale, à mesure que les conditions de production et d'approvisionnement s'améliorent. Pour certains produits importés, d'autres contraintes interviennent. Le ministre a notamment cité l'augmentation des coûts du transport maritime et la hausse des primes d'assurance appliquées aux marchandises et aux moyens de transport empruntant certaines voies maritimes sensibles. Ces facteurs extérieurs se répercutent directement sur le coût d'acheminement des produits vers le marché national. Mais si ces contraintes sont prises en considération, elles ne sauraient justifier toutes les pratiques observées sur le marché, reconnaît Sayoud, promettant le renforcement des interventions contre les comportements spéculatifs.

L'ÉTAT ASSUME LES CONSÉQUENCES DES CRISES

Saïd Sayoud a, par ailleurs, rappelé que les pouvoirs publics avaient pris en charge

les conséquences des différentes crises naturelles ayant affecté les producteurs, faisant état de la mise en œuvre des décisions du président de la République relatives à l'indemnisation des personnes touchées, assurant que les opérations de compensation étaient en voie d'achèvement. Cette prise en charge s'inscrit dans une politique visant à préserver la stabilité de l'activité économique et productive, particulièrement dans les secteurs directement liés à la sécurité et à l'approvisionnement alimentaires.

UNE PRODUCTION AGRICOLE EN HAUSSE

Le ministre a également mis en avant les performances enregistrées par le secteur agricole. Il a évoqué une production agricole évaluée à 37 milliards de dollars en 2025, ainsi qu'une récolte de 42 millions de quintaux de blé.

Ces chiffres sont présentés comme un indicateur de la capacité du pays à renforcer sa production nationale et à réduire les tensions sur l'approvisionnement.

Mais pour les pouvoirs publics, l'enjeu ne se limite pas à produire davantage : il consiste également à assurer que cette production parvienne au consommateur dans des conditions de prix acceptables.

D'où l'appel de Sayoud aux commerçants et à l'ensemble des opérateurs à respecter l'éthique commerciale et à tenir compte des conditions sociales des citoyens.

«La force réside dans l'union et la solidarité», a-t-il insisté.

L'avertissement du ministre intervient alors que la question des prix demeure au cœur des préoccupations des ménages et que les autorités cherchent à rétablir davantage de discipline sur un marché marqué, depuis plusieurs mois, par des tensions et des pratiques spéculatives.

S. M.

SAÏD SAYOUD INSTALLE LES NOUVEAUX WALIS

L'équilibre régional et le développement local en point de mire

Saïd Sayoud procède depuis quelques jours à l'installation des nouveaux walis. Lors des cérémonies d'installation des nouveaux walis d'Aïn Oussara, Tiaret, Ksar-el-Boukhari et Ksar-Chellala, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a insisté sur la nécessité de rapprocher l'administration du citoyen, de mieux valoriser les potentialités locales et de réduire les disparités entre les territoires. À Aïn Oussara comme à Ksar-el-Boukhari et Ksar-Chellala, récemment promues au rang de wilayas à part entière, cette réorganisation administrative est présentée comme un instrument de redistribution des moyens et des outils de développement. «La promotion d'Aïn Oussara en wilaya à part entière ne constitue

pas une simple réorganisation administrative», a souligné Sayoud, évoquant une vision visant à «réaliser un équilibre effectif dans la gestion territoriale», améliorer la performance publique et accélérer la prise en charge des préoccupations des citoyens. L'enjeu est particulièrement important pour les Hauts-Plateaux, où ces nouvelles wilayas disposent d'atouts agricoles, pastoraux, industriels et commerciaux susceptibles de soutenir de nouveaux pôles économiques. Aïn Oussara, située sur un axe reliant le Nord au Sud et l'Est à l'Ouest, doit ainsi devenir, selon le ministre, «un modèle de développement prometteur dans les Hauts-Plateaux» et contribuer au renforcement de l'équilibre régional. À Ksar-el-Boukhari, la même

logique repose sur la position stratégique du territoire entre le Nord et le Sud.

Les projets ferroviaires et routiers, notamment la ligne de 42 km reliant Ksar-el-Boukhari à Boughzoul et le dédoublement de la RN127, doivent renforcer la connectivité, faciliter la circulation des personnes et des marchandises et favoriser l'investissement.

La nouvelle ville de Boughzoul est appelée, dans cette perspective, à constituer un pôle économique et administratif intégré.

EFFICACITÉ DANS LA GESTION EXIGÉE

À Ksar-Chellala, l'accent est davantage mis sur la transformation des potentialités agricoles et pastorales en activités créatrices

de richesse et d'emplois.

Le développement de la céréaliculture, de l'élevage, de l'industrie de transformation, des infrastructures et des ressources hydriques doit permettre d'inscrire la nouvelle wilaya dans une dynamique économique durable.

Tiaret constitue, pour sa part, un autre maillon essentiel de cet équilibre territorial. Wilaya agricole majeure, avec une production de plus de 2,4 millions de quintaux de blé, elle doit poursuivre sa dynamique de développement dans les secteurs du logement, des travaux publics, de la santé, de l'éducation et de la formation. L'ouverture prochaine de l'Institut national de formation des personnels des collectivités locales doit également lui conférer une dimension régionale en matière

de modernisation administrative et de formation des cadres. Au-delà des infrastructures et des investissements, le ministre a placé l'efficacité de la gestion locale au centre de la mission des nouveaux walis : suivi rigoureux des projets, lutte contre la bureaucratie, écoute des citoyens et coordination entre administration, élus et société civile.

À travers ces installations, l'Etat entend ainsi faire du nouveau découpage territorial un outil opérationnel de développement : rapprocher la décision du citoyen, renforcer les capacités locales et permettre à chaque territoire de valoriser ses propres atouts, tout en participant davantage à l'équilibre économique et territorial du pays.

R. N.

CRÉSUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAÏD MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

L'Algérie vise les fonds de la BAI

Alger veut s'appuyer sur les 100 milliards de dollars de capital de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures pour renforcer le financement de ses grands projets.

L'Algérie entend accélérer la mobilisation de financements internationaux pour soutenir ses grands projets d'infrastructures. À Doha, Alger mise sur cette institution, dotée d'un capital de 100 milliards de dollars, pour diversifier ses sources de financement, renforcer son attractivité et accélérer le développement de ses infrastructures.

L'Algérie entend renforcer sa coopération avec les institutions financières internationales en consolidant sa présence au sein de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII), dotée d'un capital de 100 milliards de dollars. À Doha, Alger a également mis en avant les atouts de son économie et les opportunités d'investissement offertes aux partenaires internationaux. Le ministre des Finances, Mohamed Lamine Lebbou, a participé aux travaux de la 11e réunion annuelle du Conseil des gouverneurs de la BAI, organisée les 28 et 29 septembre 2026 dans la capitale qatarie, sous le thème : «Les infrastructures de demain : impact et innovation.» La rencontre a réuni les délégations des pays membres, des décideurs ainsi que les dirigeants de plusieurs institutions financières de développement. Les discussions ont notamment porté sur les orientations stratégiques de la banque, la performance de son portefeuille d'investissement et plusieurs questions institutionnelles, réglementaires et financières.

Pour l'Algérie, cette participation revêt un intérêt particulier, compte tenu de son adhésion à la BAI depuis 2019. Cette appartenance lui offre des possibilités de coopération, de financement et d'assistance technique dans le domaine des infrastructures.



PLUSIEURS SECTEURS CIBLÉS

Créée en 2016, la BAI dispose d'un capital de 100 milliards de dollars et compte 111 pays membres. Spécialisée dans les infrastructures durables, elle pourrait accompagner l'Algérie dans les transports, l'énergie, les infrastructures et la transition énergétique.

L'adhésion de l'Algérie à la BAI lui ouvre des perspectives de financement pour ses grands projets dans les transports, l'énergie et les infrastructures. La coopération pourrait aussi couvrir les renouvelables, l'hydrogène vert et les infrastructures durables, avec un appui technique et le développement de partenariats public-privé. Ces investissements pourraient renforcer la position logistique de l'Algérie et ses connexions avec l'Afrique et les marchés internationaux.

En marge de la réunion, Mohamed Lami-

ne Lebbou a participé à une table ronde des gouverneurs consacrée aux perspectives d'élargissement de l'activité de la banque et à l'amélioration de son impact dans les pays membres.

Les échanges ont porté notamment sur l'amélioration de l'efficacité des projets financés et la promotion de solutions innovantes dès les phases de conception et de réalisation.

Les participants ont également souligné le rôle des institutions financières multilatérales dans la mobilisation de solutions de financement adaptées aux défis économiques et climatiques auxquels sont confrontés les pays en développement.

DES RENCONTRES AVEC PLUSIEURS RESPONSABLES FINANCIERS

En marge de cette session, le ministre des Finances s'est entretenu avec la prési-

dente de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures. Les discussions ont porté sur les moyens de renforcer et de développer le partenariat entre l'Algérie et l'institution.

Il a également rencontré le président du Groupe de la Banque islamique de développement. Les échanges ont notamment porté sur le renforcement des capacités nationales, le transfert de connaissances et le développement de mécanismes de financement en faveur des projets durables.

Des entretiens bilatéraux avec les ministres des Finances du Qatar et de l'Arabie saoudite ont également permis d'aborder les moyens de développer et de diversifier la coopération financière et les investissements dans de nouveaux secteurs.

VERS DES PROJETS CONCRETS

Au cours de ses interventions, le ministre des Finances a mis en avant la stabilité macroéconomique de l'Algérie et les réformes engagées pour améliorer le climat des affaires et moderniser le cadre de l'investissement.

L'adhésion à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII) ouvre de nouvelles perspectives de coopération et de financement pour les projets structurants. Elle doit notamment permettre de mobiliser des financements internationaux et une expertise technique au service des infrastructures, de la diversification économique et de l'attractivité du marché algérien.

La concrétisation de ces opportunités dépendra, toutefois, de la validation des projets et de leur conformité aux critères de financement de la banque.

Smail Rouha

BIODIVERSITÉ

La feuille de route pour 2030 dévoilée

L'Algérie a déposé sa stratégie nationale et son plan d'action en matière de biodiversité pour la période 2025-2030 auprès du secrétariat de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique, a indiqué, hier, la ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Kaouter Krikou. Dans une allocution prononcée lors de la cérémonie marquant ce dépôt, organisée au Jardin d'essai du Hamma, à Alger, Mme Krikou a souligné que cette démarche «traduit l'engagement de l'Algérie à respecter ses engagements internationaux découlant de la Convention sur la diversité biologique, ratifiée en 1995, ainsi que son adhésion au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal».

La stratégie a été élaborée selon une approche participative associant les représentants des différents départements ministériels, les organismes nationaux et internationaux concernés, ainsi que des experts et des spécialistes du domaine, a précisé la ministre.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du renforcement des efforts nationaux visant à préserver, valoriser et assurer la durabilité de la biodiversité.

Mme Krikou a estimé que la mise à jour périodique de la stratégie nationale et du plan d'action constitue «une feuille de route destinée à préserver les écosystèmes et à définir les modalités d'utilisation durable et équitable des ressources naturelles et de la richesse biologique».

Elle doit également contribuer à limiter

la dégradation des écosystèmes et la disparition des habitats naturels, à protéger les espèces menacées d'extinction et à restaurer les milieux dégradés.

Cette démarche intervient dans le cadre d'un processus national continu visant à renforcer la gouvernance environnementale, après le dépôt, en juin dernier, par l'Algérie de sa contribution déterminée au niveau national (CDN) en matière de climat auprès de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Cette évolution traduit, selon la ministre, une approche intégrée associant l'action climatique et la préservation de la biodiversité dans le cadre d'une vision de développement durable.

UNE PLATEFORME NATIONALE POUR RECENSER LA BIODIVERSITÉ

La ministre a également mis en avant l'importance de l'accompagnement numérique dans la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan d'action, notamment à travers le développement de la plateforme nationale de la biodiversité.

Cette plateforme constitue un outil national destiné à inventorier le patrimoine biologique du pays et à recenser ses différentes composantes, qui comprennent plus de 27 000 espèces, en coordination avec l'Académie algérienne des sciences et technologies et le Haut-Commissariat à la numérisation.

La cérémonie s'est déroulée en présence du président de l'Académie algérienne



des sciences et technologies, Mohamed Hichem Gara, de représentants des différents secteurs concernés, ainsi que de parlementaires des deux chambres et de responsables d'institutions et d'organismes nationaux.

Étaient également présentes la coordinatrice résidente des Nations unies en Algérie, Savina Claudia Amassari, la représentante résidente du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en Algérie, Natasha van Rijn, ainsi que la représentante de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en Algérie, Irina Koplevatskaïa Bouto.

À cette occasion, Mme Amassari a salué les efforts de l'Algérie en faveur de la préservation de la biodiversité, illustrés notamment par le dépôt de sa stratégie

nationale et de son plan d'action.

Elle a souligné l'importance de ces deux documents pour «renforcer la coordination entre les politiques publiques et mieux intégrer la biodiversité dans les choix économiques et territoriaux».

Cette démarche doit également contribuer à «changer notre regard sur la nature, en passant d'une approche fondée sur la protection ou la conservation à une vision faisant de celle-ci un moteur d'innovation, d'économie circulaire, de création de valeur et d'emplois verts».

La manifestation a également été marquée par l'organisation d'une exposition mettant en valeur la richesse de la biodiversité algérienne, ainsi que par la remise de distinctions aux membres de la commission chargée de l'élaboration de la stratégie.

HAITHAM AL GHAIS, SG DE L'OPEP

«Il est irréaliste de parier sur un recul de la demande»

Dix ans après son adoption, l'accord d'Alger continue de marquer la coopération entre les principaux producteurs de pétrole.

Le secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), Haitham Al Ghais, a souligné que la déclaration d'Alger constitue le fondement de la coopération entre les pays producteurs de pétrole. Dans un entretien accordé à la Télévision algérienne, le SG de l'Opep a déclaré que «cet accord restera dans l'histoire comme une leçon pour tous ceux qui s'intéressent à l'énergie et aux marchés pétroliers mondiaux».

Sur le plateau de la Télévision algérienne, Haitham Al Ghais a d'abord tenu à exprimer sa fierté de rencontrer le président de la République, saluant les précieux conseils reçus. Il a également souligné que cette rencontre intervenait à une date d'une importance particulière, puisqu'elle coïncidait avec le dixième anniversaire de la déclaration historique d'Alger, qui a abouti à la création de l'alliance qui perdure aujourd'hui sous le nom d'Opep+.

Haitham Al Ghais a, par ailleurs, salué l'engagement indéfectible des dirigeants et du gouvernement algériens envers les décisions de l'Organisation, qualifiant la déclaration d'Alger de «pierre angulaire» sur laquelle reposent les cadres stratégiques et les mécanismes adoptés jusqu'à ce jour pour la gestion des réunions périodiques et ministérielles.

La charte de coopération de

l'Opep+ ne se limite pas, selon lui, à soutenir la stabilité des marchés pétroliers, mais ouvre également de nouvelles perspectives de coopération dans différents domaines. Haitham Al Ghais a ainsi considéré l'accord Opep+ comme une «leçon pour l'histoire» et pour les générations futures en matière de coopération internationale et de gestion des crises énergétiques.

Le SG de l'Opep a également saisi l'occasion pour rappeler le rôle historique de l'Algérie au sein de l'Organisation, depuis la conférence des chefs d'État et de gouvernement de 1975 jusqu'à la réunion d'Oran de 2008, qui avait conduit à d'importantes réductions de production, et ce, jusqu'à l'accord d'Alger de 2016.

PÉRENNISER LE DIALOGUE ET LA COOPÉRATION

Le même responsable a souligné que l'accord d'Alger était intervenu dans un contexte marqué par de fortes turbulences sur le marché pétrolier, une chute brutale des prix et une réduction des investissements. Toutefois, les difficultés auxquelles l'Opep était confrontée il y a dix ans ont contribué à la réussite de l'élaboration de la charte de coopération. Depuis, Haitham Al Ghais a indiqué que face à chaque risque de dysfonctionnement du marché pétrolier, le cadre établi par l'accord d'Alger avait démontré son efficacité, notamment en 2020,

lors de la crise de la Covid-19. À ce titre, il a souligné que la poursuite de la coopération entre les producteurs demeurait essentielle pour la prochaine phase, compte tenu des transformations rapides qui s'opèrent sur les marchés mondiaux de l'énergie et des défis liés aux fluctuations économiques et géopolitiques ainsi qu'à la sécurité des approvisionnements.

Dans un marché marqué par une instabilité prolongée, il a précisé que l'Algérie continuait de jouer un rôle dans l'établissement d'un dialogue et d'une coopération durables entre les pays producteurs membres de l'Opep et les pays producteurs non membres réunis au sein de l'alliance Opep+.

UN MARCHÉ EN EXPANSION

Évoquant l'évolution des marchés de l'énergie, Haitham Al Ghais conteste le scénario d'un déclin de la demande. Parler d'une baisse de la demande envoie, selon lui, un message dangereux au monde, car cela laisse entendre qu'il faudrait cesser d'investir dans l'industrie pétrolière, contrairement à la position défendue par l'Opep.

Il juge irréaliste de parier sur un recul de la demande énergétique, estimant que l'économie mondiale devrait doubler de taille. Le secrétaire général de l'Opep prévoit ainsi une croissance économique mondiale soutenue par une augmentation de la



demande de pétrole, tout en soulignant qu'à long terme, des indicateurs clairs confirment une hausse de la consommation d'énergie, notamment sous l'effet de la croissance démographique mondiale.

Selon lui, l'économie mondiale devrait également doubler de volume par rapport à son niveau actuel, sous l'impulsion notamment des économies des pays en développement. Cette évolution porterait la demande mondiale de pétrole à 124 millions de barils par jour en 2050, contre environ

105 millions de barils par jour actuellement.

Concernant le gaz naturel, il a indiqué que des études menées par son organisation et des organismes internationaux spécialisés confirment que le gaz naturel représentera la deuxième source d'énergie au monde d'ici à 2050. Une évolution qui, selon lui, renforce la position de premier plan des pays producteurs et exportateurs dans la construction de l'avenir énergétique et du développement durable.

S. Smati

SOUTH2 CORRIDOR

Cinq ministres en conclave à Alger

Alger accueille, demain, 1er octobre, une réunion ministérielle consacrée au SouthH2 Corridor, le projet destiné à acheminer l'hydrogène vert produit en Afrique du Nord vers les marchés européens. Les ministres de l'Énergie de l'Algérie, de la Tunisie, de l'Italie, de l'Autriche et de l'Allemagne participeront à cette rencontre, nouvelle étape dans la concrétisation de ce corridor énergétique de plus de 3 300 km.

La réunion intervient quelques jours après l'installation du secrétariat technique du projet, sous l'égide de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI). Elle doit permettre de faire le point sur les avancées enregistrées depuis les discussions de Berlin et de préciser les prochaines étapes de mise en œuvre du corridor. Le SouthH2 Corridor doit relier l'Algérie à l'Allemagne en passant par la Tunisie, l'Italie et l'Autriche. Le projet bénéficie du soutien de l'Union européenne, qui l'a inscrit parmi ses projets d'intérêt commun, en raison de son potentiel pour développer de nouvelles infrastructures énergétiques et accompagner la transition vers des sources d'énergie bas carbone.

PLUSIEURS MILLIARDS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS

Avec un tracé de plus de 3 300 km, le corridor doit permettre, à terme, d'acheminer d'importants volumes d'hydrogène vert vers l'industrie européenne. Les estimations avancées pour les différentes phases du projet font état de plusieurs dizaines de milliards d'euros d'investissements dans les



capacités de production, les infrastructures électriques et les réseaux de transport. L'un des atouts du projet réside dans la possibilité de valoriser une partie des infrastructures gazières existantes, notamment sur l'axe reliant l'Algérie à l'Europe via la Tunisie et l'Italie. La proportion exacte des canalisations susceptibles d'être reconverties reste, toutefois, tributaire des études techniques, des normes applicables et des caractéristiques de l'hydrogène.

SONATRACH AU CŒUR DE LA PRODUCTION

L'Algérie entend s'appuyer sur son important potentiel solaire et éolien, notamment dans les régions du Sud, pour développer une véritable filière industrielle de l'hydrogène vert. Sa proximité géographique avec le marché européen constitue également un atout pour l'exportation.

Le groupe Sonatrach travaille déjà avec des partenaires européens sur plusieurs projets pilotes, notamment avec l'allemand VNG dans la région d'Arzew. Ces initiatives

portent notamment sur l'identification de sites susceptibles d'accueillir de grandes unités de production. La chaîne de valeur dépasse, toutefois, la seule production d'hydrogène par électrolyse. Elle englobe également la production d'électricité renouvelable, le dessalement et l'approvisionnement en eau, le stockage, la compression, les équipements industriels et les infrastructures de transport.

L'EXPERTISE ALLEMANDE MOBILISÉE

La coopération industrielle avec l'Allemagne occupe une place importante dans cette dynamique. Une rencontre organisée par la Chambre algéro-allemande de commerce et d'industrie a notamment réuni plusieurs acteurs autour de l'hydrogène vert, des technologies Power-to-X et du stockage de l'énergie.

Les entreprises allemandes disposent d'expertises dans plusieurs segments de cette chaîne de valeur, notamment l'électrolyse, le traitement et le dessalement de l'eau,

la compression et le stockage, les équipements industriels, la reconversion des canalisations, l'ingénierie, les matériaux, la certification et les études de faisabilité.

DU POTENTIEL À LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Le développement du SouthH2 Corridor reste étroitement lié à l'augmentation des capacités algériennes en énergies renouvelables. L'Algérie vise une progression importante de son parc solaire et éolien à l'horizon 2035, avec des projets appelés à passer progressivement de capacités de l'ordre du gigawatt à des programmes de plusieurs gigawatts. La centrale de Tendla, dans la wilaya d'El M'Ghair, figure notamment parmi les projets inscrits dans cette dynamique. L'objectif est de disposer de capacités suffisantes en électricité renouvelable pour alimenter les futures installations d'électrolyse. Le SouthH2 Corridor ouvre ainsi une nouvelle séquence dans le partenariat énergétique entre l'Algérie et l'Europe, en élargissant la coopération au-delà des hydrocarbures vers une nouvelle chaîne de valeur énergétique.

Pour Alger, l'enjeu est désormais de transformer son potentiel solaire et éolien en capacités industrielles concrètes, capables d'alimenter durablement le marché européen. La réunion ministérielle du 1er octobre doit ainsi contribuer à préciser les prochaines étapes techniques, industrielles et financières d'un projet appelé à structurer les futurs échanges énergétiques entre les deux rives de la Méditerranée.

Smail R.

TRANSPORT MARITIME

Djen Djen à l'assaut des grandes routes maritimes

Une nouvelle opération de transbordement portant sur 5 700 tonnes de bobines d'acier chinoises à destination de Djibouti confirme les ambitions de la plateforme nationale de s'imposer comme un maillon stratégique entre l'Asie, l'Afrique et l'Europe.

Après plusieurs semaines durant lesquelles son nom a été associé aux incendies et aux lourdes pertes causées par les flammes dans plusieurs régions de la wilaya, Jijel revient cette fois sous un tout autre angle. Depuis le port de Djen Djen, la wilaya enregistre une activité économique qui dépasse les frontières algériennes, avec une nouvelle opération de transbordement portant sur 5 700 tonnes de bobines d'acier en provenance de Chine et à destination de Djibouti.

Selon le site italien spécialisé dans l'industrie sidérurgique Siderweb, la cargaison est composée de 537 bobines d'acier. Cette opération constitue une nouvelle étape dans la stratégie du port de Djen Djen visant à développer les activités de transit et de transbordement international, au-delà de sa fonction traditionnelle de traitement des marchandises destinées au marché national.

L'opération revêt une importance particulière en raison de l'itinéraire de la cargaison. Les milliers de tonnes d'acier chinois n'étaient pas destinées à l'Algérie. Elles ont transité par le port de Djen Djen, utilisé comme plateforme intermédiaire avant de poursuivre leur route vers Djibouti, en Afrique de l'Est.

UN POSITIONNEMENT SUR LE TRANSBORDEMENT

Le port algérien tend ainsi progressive-



ment à passer du statut de simple point d'arrivée des marchandises à celui de maillon d'une chaîne logistique internationale reliant l'Asie à l'Afrique. Le principe consiste à réceptionner les cargaisons avant de les transférer sur d'autres navires afin de poursuivre leur acheminement vers leur destination finale.

Les données disponibles indiquent qu'il ne s'agit pas d'une première expérience.

Cette opération serait la troisième du genre enregistrée au port de Djen Djen, ce qui témoigne de la volonté de consolider l'activité de transbordement et de capter une partie du trafic maritime international en Méditerranée.

UN EMPLACEMENT STRATÉGIQUE

Djen Djen bénéficie, dans cette perspective, de sa position géographique sur la rive

sud de la Méditerranée et de sa proximité avec les principaux axes maritimes reliant le canal de Suez au détroit de Gibraltar, empruntés par d'importants volumes de marchandises entre l'Asie, l'Europe et l'Afrique.

Mais l'entrée sur le marché du transbordement place également Djen Djen face à une forte concurrence méditerranéenne. Le port algérien doit notamment composer avec des plateformes disposant d'une solide expérience et de vastes réseaux maritimes internationaux, à l'image de Tanger Med au Maroc, d'Algésiras en Espagne, de Gioia Tauro en Italie et de Marsaxlokk à Malte.

TRANSFORMER L'AVANTAGE GÉOGRAPHIQUE EN ATOUT LOGISTIQUE

Pour Djen Djen, le véritable enjeu sera désormais de passer d'opérations ponctuelles à un trafic de transbordement régulier, tout en attirant davantage de compagnies maritimes et de lignes internationales. L'objectif est de transformer son avantage géographique en un véritable atout économique et logistique.

Après avoir été au cœur de l'actualité ces dernières semaines en raison des incendies, Jijel revient ainsi sur le devant de la scène par la mer, à travers un port qui ambitionne de renforcer sa place sur les grands corridors commerciaux reliant l'Asie, l'Afrique et l'Europe.

250 EXPOSANTS, 10 PAYS

L'automobile fait escale à Oran

La ville d'Oran accueillera, du 18 au 21 janvier 2027, la deuxième édition du salon « Mechanica El Djazaïr », au Centre des conventions Mohamed-Ben-Ahmed, avec la participation attendue de plus de 250 exposants représentant une dizaine de pays. Organisé par EVENTRADE, en partenariat avec l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) et le Conseil du renouveau économique algérien (CREA), le salon s'étendra sur une superficie de 9 000 m² et devrait

attirer quelque 40 000 visiteurs professionnels.

Cette nouvelle édition ambitionne de renforcer les échanges entre les différents acteurs de l'écosystème industriel, notamment les constructeurs et assembleurs de voitures, camions, motos et autres véhicules, mais aussi les fabricants de pièces détachées et de composants, les sous-traitants ainsi que les fournisseurs de machines et d'équipements. Le salon réunira également des bureaux d'études, des

centres de recherche et développement, des entreprises et organismes spécialisés, ainsi que des acteurs du financement et des services industriels. Il constituera ainsi un espace dédié aux rencontres professionnelles, à la coopération et à l'identification de nouvelles opportunités d'investissement. Plusieurs domaines seront représentés, parmi lesquels la fabrication, les composants et systèmes, l'ingénierie et les processus de production, la digitalisation et l'industrie, la

logistique et les chaînes d'approvisionnement, ainsi que la formation et l'innovation. L'accent sera notamment mis sur le développement des partenariats industriels, le renforcement de l'intégration locale et le transfert de savoir-faire. La deuxième édition de « Mechanica El Djazaïr » intervient après une première édition organisée à Oran du 10 au 12 février 2026, qui avait réuni 100 exposants nationaux et internationaux et attiré plus de 15 000 visiteurs. L'événement avait également per-

mis la signature de plus de 50 mémorandums et accords, ainsi que l'organisation de six ateliers et conférences spécialisées, avec la participation de 60 entreprises médiatiques.

À travers ce rendez-vous, les organisateurs entendent consolider la position de « Mechanica El Djazaïr » comme un salon professionnel spécialisé dédié aux secteurs automobile et mécanique, tout en favorisant les partenariats industriels et les opportunités d'investissement.

PRODUCTION LOCALE

Une nouvelle unité de plaquettes de frein

Dans le cadre du suivi des projets d'investissement enregistrés auprès de ses services, une délégation de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) a inspecté lundi à Boufarik, dans la wilaya de Blida, le

projet de la SARL COBRAKE AUTOMOTIVE, dédié à la fabrication de pièces automobiles, notamment les plaquettes de frein.

D'un investissement de plus de 200 millions de dinars, l'unité

aura une capacité de 864.000 plaquettes par an et devrait créer 102 emplois directs.

Le projet, développé avec un partenaire technologique étranger, vise notamment l'obtention des certifications ECE R90 et

IATF 16949. Il doit contribuer à renforcer la production locale et à réduire les importations.

L'AAPI a également examiné les difficultés rencontrées afin d'accélérer l'achèvement et la mise en exploitation du projet.

SALON INTERNATIONAL DE L'INDUSTRIE

Sétif au rendez-vous

La deuxième édition du Salon international de l'industrie se tiendra du 7 au 10 octobre au Palais des expositions « El Maabouda », à Sétif, avec la participation d'entreprises algériennes, tunisiennes et égyptiennes. La manifestation prévoit des rencontres entre exposants et professionnels, ainsi que des conférences consacrées à l'in-

dustrie et à l'exportation. Des séminaires destinés aux jeunes seront également organisés pour les encourager à investir dans le secteur industriel.

Les organisateurs ambitionnent de promouvoir la production locale, les exportations et les échanges commerciaux entre les entreprises participantes.



CONSTRUCTION NAVALE, ÉNERGIE, ENGRAIS

Le nouvel axe algéro-bengalais

L'Algérie et le Bangladesh veulent élargir leur coopération économique à la construction navale, au transport maritime, à l'énergie, aux produits pharmaceutiques et aux engrais.

Ces secteurs ont été examinés le 20 septembre à Dacca lors d'une rencontre entre le secrétaire d'État bangladais aux Affaires étrangères, Humaiun Kobir, et l'ambassadeur d'Algérie, Abdelouahab Saidani. Les deux parties ont également évoqué les moyens d'accroître les échanges et les investissements. Dacca souhaite notamment renforcer la coopération énergétique et dans les engrais, considérés comme stratégiques pour sa sécurité énergétique et alimentaire.

FAF

Le procès de l'ex-président Zetchi renvoyé au 13 octobre

Le procès de l'ancien président de la Fédération algérienne de football (FAF), Kheïreddine Zetchi, a une nouvelle fois été reporté. Le président de la deuxième section du pôle financier et économique du tribunal de Sidi M'Hamed a fixé la prochaine audience au 13 octobre.

Par Redouane Hannachi

Une nouvelle étape judiciaire dans un dossier qui implique plusieurs anciens responsables de l'instance fédérale. Le procès a déjà connu plusieurs reports depuis son ouverture. Ces renvois ont notamment été motivés par les demandes de la défense, qui avait sollicité des délais supplémentaires afin de prendre connaissance de l'ensemble des pièces versées au dossier, mais également par l'absence de certains prévenus non détenus ou de témoins. Les avocats de la défense avaient insisté sur la nécessité de disposer de suffisamment de temps pour examiner les éléments matériels et judiciaires liés aux poursuites. Lors de la dernière audience, ils avaient une nouvelle fois demandé un délai supplémentaire pour étudier les différentes pièces

relatives aux chefs d'inculpation retenus contre leurs clients. La défense avait également contesté la situation judiciaire de plusieurs anciens responsables de la FAF et demandé leur mise en liberté provisoire. Le tribunal avait toutefois rejeté cette requête concernant les anciens présidents de la Fédération, Charaf-Eddine Amara, Djahid Zefizet et Kheïreddine Zetchi, ainsi que plusieurs ex-membres du bureau fédéral.

PLUSIEURS ANCIENS RESPONSABLES POURSUIVIS

Kheïreddine Zetchi est poursuivi dans cette affaire aux côtés de plusieurs anciens cadres de la FAF, notamment Mohamed Saâd, Mounir Debbichi et Abdelghani Nekkache. Mohamed Saâd, ancien secrétaire général de la FAF, Mounir Debbichi, qui a éga-

lement occupé les fonctions de secrétaire général, ainsi qu'Abdelghani Nekkache, ancien directeur de l'administration générale, avaient été placés en détention provisoire à la prison de Koléa le 9 octobre 2024. Kheïreddine Zetchi avait, pour sa part, été placé en détention provisoire dans le même établissement pénitentiaire le 27 novembre 2024, après sa comparution devant le juge d'instruction chargé du dossier. L'ancien président de la FAF est poursuivi dans le cadre d'une enquête portant notamment sur des soupçons liés à la passation de marchés et à la conclusion de contrats qui auraient été effectués en violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les poursuites concernent également des faits présumés d'abus de fonction, de dilapidation de deniers publics et d'utilisation de la fonction à

des fins personnelles. Les mis en cause sont en outre soupçonnés d'avoir accordé ou bénéficié d'avantages injustifiés dans le cadre de certaines opérations.

LA CHAMBRE D'ACCUSATION CONFIRME LES ORDONNANCES

Au cours de la procédure, les magistrats de la chambre d'accusation de la cour d'Alger ont confirmé les différentes ordonnances rendues par le juge d'instruction du pôle financier et économique du tribunal de Sidi M'Hamed concernant ce dossier. Les demandes introduites par les avocats de la défense pour obtenir des mises en liberté provisoire ou des placements sous contrôle judiciaire ont également été rejetées. Les magistrats ont notamment considéré que la levée des mesures de détention ou leur remplacement par des



mesures moins contraignantes étaient susceptibles d'entraver le bon déroulement de l'instruction. Le renvoi au 13 octobre doit ainsi permettre au tribunal de poursuivre l'examen de ce dossier, en présence des différentes parties concernées et après l'examen des pièces et éléments nécessaires à la manifestation de la vérité.

R. H.

AFFAIRE DES 701 KG DE COCAÏNE

Le procès de Kamel Chikhi programmé lors de la session supplémentaire

Le procès de Kamel Chikhi, dit «Kamel Boucher», dans l'affaire des 701 kg de cocaïne saisis au port d'Oran, devrait être programmé lors de la session criminelle supplémentaire du tribunal criminel d'Alger, relevant de la cour d'Alger et territorialement rattaché à Dar El Beïda. Le dossier concerne l'importation présumée de 701 kg de cocaïne dissimulés dans un conteneur de viande rouge congelée en provenance du Brésil. La marchandise avait été importée par la société Dounia Meat, appartenant aux frères Chikhi. Initialement programmé le

7 janvier 2024, le procès avait été reporté à la demande de la défense. Les avocats avaient sollicité un délai supplémentaire afin de consulter le volumineux dossier et de préparer leurs plaidoiries. La défense avait également demandé la présentation à l'audience des différentes pièces à conviction, ainsi que des éléments matériels et judiciaires versés au dossier durant l'enquête préliminaire et l'instruction. Elle avait notamment réclamé la communication des rapports issus des commissions rogatoires effectuées dans le cadre de l'affaire. Pas moins de

cinq avocats s'étaient constitués à l'audience et avaient demandé un délai pour prendre connaissance de l'ensemble des éléments du dossier. L'affaire remonte à la saisie, au port d'Oran, d'une importante quantité de cocaïne qui aurait été introduite clandestinement sur le territoire national. Selon les éléments du dossier, l'opération a été menée sur la base de renseignements exploités par les services compétents, avec la participation des garde-côtes et l'appui d'éléments des forces spéciales. Les 701 kg de cocaïne avaient été dissimulés dans un conteneur

contenant de la viande rouge congelée importée du Brésil. La saisie avait alors déclenché une vaste procédure judiciaire impliquant plusieurs personnes. Kamel Chikhi, gérant de Dounia Meat, est également poursuivi dans une autre affaire liée à des faits d'atteinte à la réserve foncière dans la capitale et ses périphéries. Le nouveau rendez-vous judiciaire doit permettre au tribunal criminel d'examiner l'ensemble des faits reprochés aux accusés et les éléments recueillis au cours de l'enquête et de l'instruction.

CE QUE PRÉVOIT LA LOI

Les règles applicables aux audiences criminelles

À partir d'aujourd'hui, la page «Chronique judiciaire» consacrera régulièrement une colonne à l'explication d'un texte de loi ou d'une disposition juridique. Cette rubrique a pour objectif de rendre les règles de procédure plus accessibles et de mieux comprendre le déroulement des audiences devant les juridictions.

DES AUDIENCES CRIMINELLES PUBLIQUES

En matière criminelle, les débats sont en principe publics. Toutefois, le tribunal peut ordonner le huis clos lorsque la publicité des débats présente un danger pour l'ordre public ou les bonnes mœurs, notamment dans certaines affaires à caractère sexuel, telles que les attentats à la pudeur, les faits contre nature ou les affaires d'inceste. Dans ces situations, le tribunal doit rendre une décision en ce sens en audience publique. Le président de l'audience peut également interdire l'accès de la salle aux mineurs. Lorsque le huis clos est ordonné, seul le jugement statuant sur le fond de l'affaire doit être prononcé publiquement.

DES DÉBATS QUI DOIVENT SE POURSUIVRE

Les débats devant le tribunal criminel ne doivent pas être interrompus jusqu'au prononcé de la décision. Ils peuvent toutefois être suspendus pour permettre aux membres de la juridiction, notamment les magistrats, les jurés et l'accusé, de prendre le repos nécessaire. Le prési-

dent de l'audience joue, à ce titre, un rôle central. Il assure la police de l'audience et dirige les débats. Il dispose des pouvoirs nécessaires pour garantir le bon déroulement du procès, faire respecter l'autorité de la juridiction et prendre toutes les mesures qu'il estime utiles à la manifestation de la vérité.

LE POUVOIR DU PRÉSIDENT

Dans le cadre de ses prérogatives, le président peut notamment ordonner la comparution de témoins, y compris, si nécessaire, avec le concours de la force publique. Les témoins appelés en vertu du pouvoir discrétionnaire du président ne prêtent toutefois pas serment. Ils sont entendus à titre de simples renseignements et leurs déclarations peuvent contribuer à éclairer la juridiction sur les faits examinés. Les conseillers et les jurés peuvent également poser des questions aux accusés et aux témoins. Ces questions doivent cependant être formulées par l'intermédiaire du président du tribunal criminel. Les membres de la juridiction ne doivent, à cette occasion, manifester aucune opinion sur les faits ou sur la culpabilité de l'accusé. De leur côté, l'accusé et son avocat peuvent poser des questions destinées à éclairer le tribunal et l'assistance sur les circonstances de l'affaire.

LE RÔLE DU MINISTÈRE PUBLIC

Le représentant du ministère public, notamment le

procureur général, dispose de larges prérogatives au cours des débats. Il peut poser les questions qu'il estime utiles à la manifestation de la vérité, notamment celles portant sur le fond de l'affaire. Le tribunal doit prendre acte de ses interventions et examiner les demandes formulées dans le cadre du procès. Les accusés et leurs conseils disposent, pour leur part, de la possibilité de présenter leurs observations et de déposer les mémoires nécessaires à la défense de leurs intérêts.

LES CONCLUSIONS DES PARTIES

L'accusé, la partie civile ainsi que leurs conseils peuvent également déposer des conclusions devant le tribunal criminel. Celui-ci doit statuer sur ces demandes, sans la participation du jury lorsqu'il s'agit de questions relevant de sa compétence juridictionnelle. Le ministère public, en tant que partie au procès, ne participe pas aux délibérations portant sur ces questions. Les décisions rendues sur les incidents de procédure ne doivent pas préjuger du fond de l'affaire. Elles ne peuvent, en principe, faire l'objet d'un recours séparé qu'avec le jugement statuant sur le fond. Il convient toutefois de préciser qu'un incident soulevé au cours des débats peut, lorsque les conditions sont réunies, être joint au fond afin d'être examiné avec l'ensemble des questions soumises au tribunal.

R.H.

TOURISME

L'Algérie gagne 4 places au classement mondial

L'Algérie améliore sa position dans le paysage touristique mondial

Selon l'édition 2026 de l'Indice de développement des voyages et du tourisme du Forum économique mondial (WEF), le pays obtient une note de 3,52 points sur 7 et se classe 89e sur 110 économies. Une progression de quatre places par rapport à 2024, accompagnée d'une hausse de 3,6% de sa note. Cette évolution confirme une amélioration progressive de la performance touristique algérienne. Depuis 2019, la note du pays est passée de 3,32 à 3,52 points, soit une progression cumulée d'environ 6,1%. Sur la période 2024-2026, la progression algérienne dépasse également les moyennes enregistrées au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (+2,5%) et à l'échelle mondiale (+2,1%). Au niveau régional, l'Algérie demeure toutefois en retrait. Elle occupe la 11e position parmi les économies arabes couvertes par l'indice, avec une note quasiment identique à celle du Koweït, qui affiche 3,53 points. Cette comparaison doit néanmoins être interprétée avec prudence, le WEF ayant ajusté sa méthodologie et certaines données. Sur la base de la série historique recalculée selon la nouvelle méthode, l'Algérie se situait en 93e position en 2024, contre la 89e aujourd'hui. Le classement fait ressortir une caractéristique particulièrement favorable à l'Algérie : le coût de la destination. Avec 5,81 points, le pays se classe 8e mondial en matière de compétitivité des prix. Cette performance constitue un avantage pour attirer davantage de visiteurs, mais elle ne suffit pas à elle seule à



transformer le potentiel touristique en activité économique internationale. D'autres indicateurs montrent en effet des marges de progression importantes. L'Algérie obtient notamment 6,14 points dans le domaine de la sûreté et de la sécurité, ce qui la place au 36e rang mondial. Elle se classe également 44e pour l'impact socio-économique du tourisme et 45e pour ses ressources culturelles. Le pays compte par ailleurs quelque 3,55 millions d'arrivées internationales, tandis que les recettes du

tourisme international sont estimées à 127,8 millions de dollars. Le secteur génère directement environ 5,86 milliards de dollars et représente quelque 267.000 emplois.

UN TOURISME LARGEMENT PORTÉ PAR LA DEMANDE INTÉRIEURE

Les données du WEF mettent également en évidence le poids considérable du marché national. Le tourisme représente environ 2,1% du PIB et 2,1% de l'emploi, tandis

que 98% des dépenses touristiques intérieures proviennent de la demande domestique. Cette configuration souligne à la fois la taille du marché local et la marge de progression du tourisme international. L'enjeu consiste désormais à mieux convertir les atouts du pays en flux de visiteurs étrangers et, surtout, en recettes en devises. Les données utilisées par l'indice provenant de différentes années selon les indicateurs, elles ne peuvent toutefois pas être additionnées pour établir, par exemple, une dépense moyenne par touriste.

C'est sur l'ouverture internationale que l'Algérie affiche son résultat le plus faible. Avec 2,47 points, elle occupe le 107e rang mondial pour l'ouverture au voyage et au tourisme. Cet indicateur prend notamment en compte les facilités de déplacement, les visas et la connectivité aérienne. Les ressources humaines constituent une autre faiblesse, avec une 102e place mondiale et 3,27 points.

Le pays se classe également 100e concernant la priorité accordée au tourisme et 98e pour l'environnement des affaires. Les infrastructures et services touristiques obtiennent pour leur part 2,91 points, avec une 76e position mondiale. Le transport aérien et les infrastructures terrestres et portuaires restent notamment en retrait. L'autre signal d'alerte concerne l'environnement. Avec 3,27 points, l'Algérie se classe 108e sur 110 pour la durabilité environnementale. La durabilité de la demande touristique affiche en revanche de meilleurs résultats, avec une 55e position.

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA RAGE Un défi pour la santé publique

Le ministère de la Santé a organisé, lundi à Alger, une journée d'information et de sensibilisation à l'occasion de la Journée mondiale contre la rage. A cette occasion, le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Ait Messaoudene, a mis en avant, dans une allocution lue en son nom par le chef de cabinet du ministère, Hadj Mati Khalil Reda, l'importance de l'engagement collectif dans la lutte contre cette maladie et le renforcement des efforts visant à

la prévenir, à sensibiliser sur ses risques et répercussions sur la santé publique, tout en limitant sa propagation. Il a indiqué, à cet égard, que la rage demeure toujours un défi pour la santé publique à l'échelle mondiale, en raison de sa propagation dans plus de 150 pays, sachant qu'elle fait 60.000 décès/an. Parmi les acquis réalisés par l'Algérie dans ce domaine, le ministre a cité «la mise à disposition gratuite de vaccins sûrs et efficaces, et l'adoption

de protocoles unifiés pour la prise en charge des cas d'infection, outre la formation continue des professionnels et le renforcement de leurs capacités en matière de prévention et de prise en charge». A cet égard, le ministère de la Santé, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a pris l'initiative d'élaborer le plan national stratégique multisectoriel de prévention et de lutte contre la rage, pour la période allant de 2023 à 2027, s'inscri-

vant dans le cadre des efforts visant à «renforcer la coordination entre les différents secteurs concernés et à unifier les efforts nationaux de lutte contre cette maladie». Le ministère a également procédé à la création d'un comité multisectoriel chargé de la prévention et de la lutte contre les maladies zoonotiques, ainsi qu'un comité d'experts chargé de la prévention et de la lutte contre la rage. De son côté, le représentant de l'OMS en Algérie, Phanuel

Habimana, a salué les efforts consentis par l'Algérie dans la lutte contre cette maladie, estimant que l'élaboration du plan national stratégique multisectoriel de lutte contre la rage constitue «une étape importante qui reflète son engagement en faveur du renforcement de la prévention, de l'amélioration des systèmes de surveillance et du développement des capacités de réponse, outre la consolidation de la coopération multisectorielle».

EAU POTABLE

Le service rétabli à Boumerdès et Alger

Le ministre des ressources en eau, Lounès Bouzegza, s'est rendu hier dans la wilaya de Boumerdès, où il a suivi sur le terrain le rétablissement de l'alimentation en eau potable des communes concernées de Boumerdès et d'Alger. En présence du wali et des autorités locales, le ministre a constaté la reprise de la distribution après la réparation de la principale conduite d'alimentation, d'un diamètre de 2.000 mm, endommagée au niveau de la région de Boudouaou à la suite d'un glissement de terrain, indique un communiqué du ministère. Le ministère a souligné que le rétablissement du service dans un délai court a été rendu possible grâce à la mobilisation continue des équipes et à la coordination entre les différents services et organismes concernés, sous le suivi du ministre de l'Hydraulique. A cette occasion, Bouzegza a salué les efforts déployés par l'ensemble des équipes et intervenants, tout en appelant à poursuivre les travaux jusqu'à l'achèvement complet des réparations et à la sécurisation définitive du réseau. Le retour de l'alimentation en eau potable a été accueilli avec satisfaction par les citoyens, qui ont salué la rapidité de l'intervention et les efforts consentis pour rétablir le service.

OMRA 2027

55 agences habilitées à participer à l'opération

L'Office national du pèlerinage et de la omra (ONPO) a dévoilé, lundi dans un communiqué, la liste définitive des agences de tourisme et de voyages habilitées à participer à l'organisation de l'opération du hadj au titre de la saison 2027, dont le nombre s'élève à 55 agences. Conformément à la décision du ministre des Affaires religieuses et des Wakfs portant liste définitive des agences de tourisme et de voyages habilitées à organiser le hadj au titre de la saison 2027, l'Office annonce une liste de 55 agences habilitées à organiser la prochaine saison



selon les aéroports de départ agréé, précise la même source. L'ONPO précise que cette sélection fait suite aux travaux de ladite commission, consignés dans

un procès-verbal daté du 15 juillet 2026, ayant permis d'établir la liste préliminaire des agences habilitées à organiser l'opération. La liste comprend les deux

opérateurs nationaux, Touring Voyages Algérie et l'Office national du tourisme (ONAT), ainsi que d'autres agences réparties entre les aéroports les 53 autres agences partenaires privées sont réparties selon les aéroports internationaux et nationaux agréés à savoir l'aéroport international d'Alger Houari-Boumedienne, l'aéroport d'Oran, l'aéroport de Constantine, l'aéroport de Tlemcen, l'aéroport de Batna, l'aéroport de Ouargla, l'aéroport de Annaba, l'aéroport de Ghardaïa, l'aéroport de Laghouat et l'aéroport de Tamanrasset.

NUCLÉAIRE, SANCTIONS, AVOIRS GELÉS

Ce que Téhéran exige pour rouvrir Ormuz

Alors que les médiateurs qataris font la navette entre les deux camps, Washington et Téhéran s'affrontent par déclarations interposées. Le Kremlin, lui, met en garde contre un éventuel retrait iranien du TNP.

Téhéran attend une réponse officielle de Washington à sa proposition de rouvrir le détroit d'Ormuz, fermé de fait depuis le début de la guerre, il y a sept mois. Le ministre iranien des Affaires étrangères, Abbas Araghchi, a indiqué que les négociations portent désormais sur le détroit et les conditions de sa réouverture, dans un contexte de discrètes navettes diplomatiques menées par le Qatar, avec l'appui du Pakistan.

Le président américain Donald Trump a nié lundi sur son réseau Truth Social avoir proposé un allègement des sanctions ou le déblocage d'avoirs iraniens gelés. « C'est faux. Je ne leur ai rien proposé », a-t-il écrit, qualifiant les informations parues de « canular ». Le site Axios, puis CNN, avaient pourtant rapporté, en citant des responsables américains sous couvert d'anonymat, que Washington était prêt à de telles concessions, en échange d'un « progrès tangible » sur le dossier nucléaire.

Du côté iranien, Abbas Araghchi a assuré que « aucun changement n'est intervenu » dans les positions de son pays. Selon lui, la réouverture du détroit reste subordonnée à des conditions fixées par le Guide suprême, et toute réponse américaine transmise par Doha sera examinée à Téhéran avant décision.

Le plan iranien, présenté vendredi à l'ONU, prévoit un compte à rebours de sept jours pour rouvrir le détroit et cesser les combats dans la région. Téhéran exige en contrepartie l'arrêt des hostilités sur tous les fronts, y compris au Liban, la libération de ses



avoirs à l'étranger, la levée des sanctions pétrolières et la fin du blocus naval américain. Donald Trump avait rejeté cette proposition samedi, jugeant que l'Iran « subit des pertes énormes ». Mais, selon Araghchi, les médiateurs n'ont pas notifié officiellement ce refus à Téhéran.

SURENCHÈRE VERBALE À TÉHÉRAN

Le ton s'est durci dans les rangs iraniens. Le président du Parlement, Mohammad Bagher Ghalibaf, a averti qu'« aucune

infrastructure ne sera à l'abri » dans la région si la sécurité de l'Iran n'était pas garantie, ajoutant que « dans la région où nous ne vendons pas notre pétrole, personne ne vendra de pétrole ». Il a promis une riposte « dure, précise et rapide » à toute agression.

Le porte-parole des Gardiens de la révolution, Hossein Mohebbi, a traité Donald Trump de « grand menteur » et affirmé que les États-Unis avaient échoué militairement. Ebrahim Azizi, président de la commission de la

Sécurité nationale du Parlement, a pour sa part évoqué des « coups douloureux » en cas de nouvelle « erreur de calcul » américaine. Le quotidien conservateur Khorasan, proche de Ghalibaf, a même envisagé un « plan B » fait d'« attaques préventives » avant les élections américaines de mi-mandat.

La porte-parole du gouvernement, Fatemeh Mohajerani, a répété que l'Iran « ne craint pas la guerre et ne fuit pas les négociations ». Le président Massoud Pezeshkian a, lui, réaffirmé que son pays ne cherchait pas la guer-

re mais se défendrait, précisant que l'Iran avait déjà accepté de ne pas fabriquer d'armes nucléaires.

LE KREMLIN S'INQUIÈTE D'UN RETRAIT DU TNP

Autre développement : la Russie ne souhaite pas un retrait de l'Iran du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP), a déclaré le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov. Il réagissait à l'appel, lundi, de plus de 30 anciens responsables iraniens, parmi lesquels l'ancien ministre du Renseignement Heydar Moslehi, à engager une procédure de sortie du traité. Selon Moscou, cette prise de position « nécessite des éclaircissements ». Washington réclame notamment un accès des inspecteurs au territoire iranien, ce que Téhéran, qui nie viser l'arme nucléaire, n'a pas accepté à ce stade.

LES MARCHÉS SOUS TENSION

Le détroit d'Ormuz, par lequel transitait environ un cinquième du commerce mondial de pétrole et de gaz avant la guerre, demeure au cœur du différend. Les cours du brut ont progressé pour la deuxième séance consécutive : le Brent gagnait 1,4 % à 106,77 dollars le baril et le WTI 1,5 % à 93,94 dollars, malgré des signes de reprise des exportations de la région.

Les prochaines heures diront si la réponse attendue de Washington, par l'entremise de Doha, permet de relancer les négociations ou si la spirale d'escalade verbale précède un nouveau durcissement.

R.I/agences

MOBILISATION GÉNÉRALE AU YÉMEN

Le Parlement donne son feu vert à Al-Alimi

Le Parlement yéménite a validé la demande du président du Conseil de direction présidentiel, Rachad al-Alimi, de proclamer la mobilisation générale, une mesure destinée, selon les autorités, à renforcer les institutions de l'État et les forces armées face à l'escalade des Houthis, alliés de l'Iran. La décision est intervenue à l'issue d'une réunion élargie du Parlement, tenue par visioconférence sous la présidence de Sultan al-Barakani. Les députés ont examiné la situation militaire et politique du pays ainsi que la note d'Al-Alimi, qui s'appuyait sur des articles de la Constitution et sur les lois régissant la mobilisation, la réserve générale et la défense civile.

La mobilisation entre en vigueur à compter de sa proclamation et durera jusqu'à la disparition des causes qui l'ont motivée. Elle sera appliquée conformément à la Constitution, à la décision de transfert du pouvoir et aux lois encadrant la réserve générale, le Conseil de défense nationale et la défense civile.

Le Parlement s'est fondé sur les articles 37, 38 et 119 de la Constitution, relatifs respectivement à la proclamation de la mobilisation générale, au Conseil de défense nationale et aux prérogatives présiden-

tielles en matière d'état d'urgence. Il a également invoqué la loi portant création du Conseil de défense nationale, la loi sur la réserve générale et la loi sur la défense civile. Dès la proclamation de la mobilisation, le Conseil de défense nationale siège en session permanente, prend en charge les questions de mobilisation et en supervise l'exécution.

UNE MOBILISATION

Lors d'une réunion avec plusieurs gouverneurs, en présence du Premier ministre Chaya al-Zindani et de responsables militaires et sécuritaires, Rachad al-Alimi a présenté la mobilisation comme une mesure qui ne se limite pas à l'enrôlement de combattants ou au renfort des fronts. Elle englobe, a-t-il dit, les ressources humaines, matérielles et morales, et vise à accroître la capacité des institutions de l'État, des forces armées et des forces de sécurité à remplir leurs missions.

Il a salué la réponse du Parlement, y voyant la preuve d'une prise de conscience de l'ampleur des défis et un cadre constitutionnel pour unifier les moyens de l'État. Cette décision fait suite à un discours d'Al-Alimi, le 25 septembre, appelant à la mobilisation générale. La décision coïncide avec

une escalade militaire sur plusieurs fronts. Le gouvernement affirme que ses forces ont repris l'initiative sur plusieurs axes, tandis que les affrontements se poursuivent dans différentes zones de Taëz, Lahj, Marib, Al-Jawf et Al-Bayda, ainsi que sur les fronts du nord.

« RETOUR SÉCURISÉ » POUR LES ZONES HOUTHIES

Parallèlement, Rachad al-Alimi a proposé une voie qu'il nomme le « retour sécurisé ». Il a appelé les habitants des zones contrôlées par les Houthis à ne pas envoyer leurs enfants sur les fronts, affirmant que l'État leur demande seulement de se ranger du côté des valeurs de la République et de ses institutions.

Selon lui, les garanties annoncées concernant quiconque quitte le groupe et cesse de combattre ou de travailler pour son compte. Le dispositif prévoit aussi la régularisation de la situation des membres des forces armées et de sécurité et la préservation de leurs droits légaux, afin d'ouvrir une voie de sortie des rangs houthis tout en maintenant la pression militaire.

Il a demandé aux gouverneurs de traiter les habitants de ces zones comme une partie de la société yéménite et non comme

une entité distincte de l'État, le gouvernement entendant y rétablir ses institutions, sa sécurité et sa stabilité.

APPEL À L'UNITÉ

Le Parlement justifie sa décision par les risques menaçant la vie, les biens, la sécurité et la stabilité des citoyens, et par les répercussions régionales et internationales du conflit. Il appelle à surmonter les divergences, à unifier les rangs et à agir en coordination avec la coalition dirigée par l'Arabie saoudite.

Il a de nouveau condamné les attaques houthies visant l'Arabie saoudite et salué le soutien saoudien au Yémen ainsi que le rôle de la coalition auprès du gouvernement et des forces qui lui sont loyales.

La décision offre un cadre officiel pour passer de mesures militaires dispersées à une politique de mobilisation institutionnelle couvrant les forces armées, la sécurité, les ressources humaines et matérielles et les organes de l'État. Son impact dépendra toutefois de ses modalités d'application et de la capacité des institutions et des forces alliées à travailler sous un commandement mieux coordonné, dans un contexte de multiplicité des formations et de disparité de leurs zones de déploiement.

ÉLIMINATOIRES CAN 2027

La RDC confirme, le Burkina Faso se relance

AMICAL Le Brésil s'offre l'Australie

Après avoir été accroché (1-1) par la même équipe il y a quatre jours, le Brésil a cette fois battu l'Australie (4-2) ce mardi, à l'occasion d'un match amical à Sydney. En effet, suite à l'ouverture du score rapide du Monégasque Vanderson (3e), les Socceros ont pris l'avantage grâce à deux buts en cinq minutes de Circati (28e) et Metcalfe (33e). Mais les piliers de la sélection auriverde, Raphinha (45e, s.p.), Bruno Guimarães (69e) et Vinicius Jr (80e, s.p.), ont vite permis aux Brésiliens de remporter cette rencontre pour du beurre (2-4). Cette victoire fera du bien au moral brésilien, tant chaque rencontre apparaît compliquée. Carlo Ancelotti continue sa large revue d'effectif, avec plusieurs joueurs issus du championnat brésilien, dans le but de reconstruire peu à peu une sélection conforme aux attentes. La CBF semble prête à lui laisser le temps nécessaire. Il faut dire que le Brésil disputera un dernier match lors de cette fenêtre internationale, samedi à Calcutta face à l'Inde, possiblement sans Raphinha, sorti sur blessure à la pause.

Les Lépards signent un deuxième succès consécutif et prennent les commandes de leur groupe.

La République démocratique du Congo poursuit son sans-faute dans les éliminatoires de la CAN 2027. Les Lépards ont décroché leur deuxième victoire consécutive en s'imposant au Zimbabwe (2-1), tandis que le Burkina Faso a signé son premier succès face à la Centrafrique (1-0).

Après sa victoire contre la Guinée équatoriale lors de la première journée, la RDC a confirmé sa bonne dynamique sur la pelouse du Zimbabwe. Les hommes de Sébastien Desabre ont progressivement pris le contrôle de la rencontre après un début de match animé des Warriors.

Yoane Wissa a ouvert le score à la 30e minute. L'attaquant de Newcastle a profité d'une erreur du gardien zimbabwéen Elvis Chipezeze, qui a relâché le ballon dans ses pieds, pour donner l'avantage aux Lépards.

Bien organisée au milieu et solide défensivement, la sélection congolaise a doublé la mise dans le temps additionnel de la première période. Wissa s'est cette fois mué en passeur pour servir Moutousamy, qui a permis aux siens de regagner les vestiaires avec deux buts d'avance.

La RDC semblait alors se diriger vers un nouveau clean-sheet. Le gardien Matthieu Epolo, qui honorait seulement sa deuxième



sélection, a toutefois été battu dans les dernières secondes par Marshall Munetsi (90+3). Cette réduction du score tardive n'a cependant pas empêché les Lépards de préserver leur avantage.

Avec six points, la RDC prend ainsi seule les commandes du groupe E. Dans l'autre rencontre de la poule, la Guinée équatoriale a obtenu son premier succès en dominant la Sierra Leone (1-0), grâce à un but inscrit dès la première minute par Loren Zuniga.

Dans le groupe F, le Burkina Faso a par-faitement réagi après son match nul concé-

dé au Bénin lors de la première journée. Les Étalons se sont imposés sur la plus petite des marges face à la Centrafrique (1-0), qui recevait à Casablanca, au Maroc.

L'unique but de la rencontre a été inscrit par Aboubacar Camara. L'attaquant du Red Bull Salzbourg a offert au Burkina Faso ses trois premiers points dans cette campagne qualificative.

Cette victoire permet aux Étalons de se relancer dans un groupe F qui s'annonce disputé, où chaque point pourrait peser lourd dans la course à la qualification pour la prochaine Coupe d'Afrique des nations.

BARÇA-REAL

Nouveau choc judiciaire en novembre

Le conflit entre le FC Barcelone et le Real Madrid prend une nouvelle tournure judiciaire. Les deux clubs sont convoqués le 25 novembre devant un tribunal madrilène pour une audience de conciliation, préalable à une éventuelle plainte du Barça contre Florentino Pérez.

À l'origine de la procédure,

des déclarations du président du Real Madrid en mai dernier sur l'affaire Negreira. Pérez avait notamment évoqué une « corruption systémique » et accusé le Barça d'avoir bénéficié de pratiques ayant porté préjudice au Real Madrid.

Le FC Barcelone a saisi la justice le 12 juin, demandant notamment le retrait de déclara-

tions qu'il juge fausses et dif-famatoires. Le club catalan avait également alerté la Liga, la RFEF et le Comité technique des arbitres.

Le Real Madrid avait répliqué le 17 juin en saisissant l'UEFA pour demander l'ouverture d'une procédure disciplinaire contre le Barça.

L'audience du 25 novembre

doit permettre aux deux parties de rechercher un accord. En cas d'échec, le FC Barcelone pourrait engager la procédure pénale annoncée en juin. Ce nouvel épisode illustre l'escalade des tensions entre les deux géants espagnols autour de l'affaire Negreira et de l'arbitrage.

ESPAGNE

La Roja veut transformer ses succès en jackpot

Malgré ses performances sportives, la sélection espagnole accuse un retard sur le plan commercial. Selon une analyse de Marca, les revenus générés par le maillot de la Roja restent largement inférieurs à ceux de plusieurs grandes nations du football. Sacrée championne d'Europe en 2024 puis du monde en 2026, l'Espagne occupe désormais le sommet du classement FIFA. Pourtant, les revenus liés à son maillot et à ses contrats de sponsoring seraient cinq fois inférieurs à ceux de la France, de l'Allemagne et du Brésil. L'Italie et le Portugal devanceraient également la Roja. L'arrivée d'une deuxième étoile sur le maillot espagnol offre ainsi une nouvelle

opportunité à la Fédération. Commercialisée depuis le 4 août, cette tunique doit être officiellement présentée en Espagne mardi, à Séville. Selon Marca, la Fédération espagnole ambitionne de multiplier par cinq les revenus issus du sponsoring du maillot. Elle compte notamment sur une génération très médiatisée, avec Lamine Yamal en tête, mais aussi Pau Cubarsí et Nico Williams. Le football féminin constitue également un atout, tandis que la Coupe du monde 2030, organisée en Espagne, au Portugal et au Maroc, devrait renforcer encore la visibilité internationale de la Roja. Le paradoxe est particulièrement frappant avec l'Italie, qui a manqué les trois der-

nières Coupes du monde, mais continue de générer davantage de revenus liés à son maillot. Le Portugal bénéficie, lui, de l'exposition mondiale de Cristiano Ronaldo. La valeur commerciale d'une sélection ne dépend donc pas uniquement de ses résultats. Histoire, notoriété, joueurs emblématiques et stratégie marketing pèsent également dans les négociations. Sous contrat avec Adidas jusqu'en 2030, la Fédération espagnole dispose désormais d'une fenêtre pour revoir à la hausse la valeur de son partenariat. Pour la Roja, l'objectif est clair : faire enfin coïncider son poids sportif avec sa puissance commerciale

JUVENTUS

Neto revient à Turin

La Juventus a officialisé le retour de Norberto Neto pour pallier l'absence prolongée de Kamil Grabara. À 37 ans, le gardien brésilien s'est engagé jusqu'au 30 juin 2027.

Déjà passé par Turin entre 2015 et 2017, Neto avait remporté deux titres de champion d'Italie, deux Coupes d'Italie et une Supercoupe d'Italie, malgré un rôle de doublure de Gianluigi Buffon. Après 22 apparitions sous le maillot bianconero, le Brésilien retrouve donc la Juventus avec pour mission d'apporter son expérience et d'assurer l'intérim dans les buts jusqu'au retour de Grabara.

MANCHESTER CITY

Mancini rejette les accusations

Roberto Mancini a rejeté toute implication dans le dossier financier visant Manchester City. L'ancien entraîneur des Citizens, qui a dirigé le club entre 2009 et 2013, est cité dans une accusation concernant un prétendu contrat parallèle. Interrogé lundi sur cette affaire, le technicien italien a balayé les accusations : « Ce n'est pas un problème qui me concerne. » Mancini a également assuré que cette question avait déjà été évoquée ces dernières années. Alors que le dossier financier de Manchester City continue de faire parler, l'Italien affirme ne pas être préoccupé par les éléments évoqués à son sujet.

ÉQUIPE DE FRANCE

Zidane renonce à une prime

Zinédine Zidane a renoncé à une prime liée aux droits à l'image dans son contrat avec l'équipe de France. Selon L'Équipe, le sélectionneur des Bleus percevra 300 000 euros bruts par mois, un salaire comparable à celui de Didier Deschamps. Cette prime, qui pouvait atteindre environ 44 000 euros par match, disparaît du contrat du nouveau sélectionneur. Ce choix serait notamment lié à ses engagements commerciaux, notamment avec Adidas, alors que les Bleus sont équipés par Nike. En contrepartie, la FFF aurait prévu de revoir à la hausse les primes liées aux résultats lors des grandes compétitions, notamment la Coupe du monde et l'Euro. Les modalités de ce nouveau dispositif restent à préciser. Sous contrat jusqu'en juillet 2030, Zidane a débuté son mandat par deux victoires en Ligue des nations, contre la Turquie et la Belgique, sur le même score de 1-0.

BURUNDI 2-2 ALGÉRIE

Les Verts reviennent de très loin

La sélection nationale a frôlé le naufrage à Bujumbura avant de revenir au score.

La sélection nationale a laissé filer deux précieux points, hier, au Burundi, à l'occasion de la deuxième journée des éliminatoires de la CAN 2027. Après une entrée en matière réussie contre la Zambie pour les débuts de Brahim Hemdani sur le banc, les Fennecs ont cette fois été rattrapés par un début de match complètement manqué.

Menée 2-0 après seulement douze minutes, l'Algérie a frôlé la catastrophe à Bujumbura avant de revenir à hauteur du Burundi (2-2). Belloumi, auteur de son premier but en sélection, puis Boulbina, d'un coup franc magistral, ont évité aux Verts une soirée noire. Un nul qui laisse l'Algérie en tête du groupe J, mais qui met surtout en lumière les nombreuses fragilités de l'équipe de Brahim Hemdani. Tout avait pourtant commencé de la pire des manières. Dès la 5e minute, Farès Chaïbi trompait son propre gardien sur une passe en retrait mal maîtrisée, avant que Girumugisha ne double la mise sept minutes plus tard. Fébrile derrière, coupée en deux au milieu et incapable de contenir les offensives burundaises, l'Algérie semblait alors promise à une lourde désillusion. Les Verts ont toutefois refusé de sombrer. À la 30e minute, Mohamed Bachir Belloumi profitait



d'une action confuse dans la surface pour réduire l'écart et inscrire son premier but international. Ce but a permis aux Algériens de retrouver un peu d'espoir avant la pause.

BOULBINA, LE SAUVEUR

Au retour des vestiaires, l'Algérie a

tenté de reprendre le contrôle. Sans totalement régler ses problèmes défensifs, elle a progressivement mis davantage de pression. À la 63e minute, Adil Boulbina a sorti le geste de la soirée : un coup franc parfaitement exécuté qui a terminé dans la lucarne et remis les deux équipes à égalité.

Les Verts ont ensuite poussé pour arra-

cher une victoire qui aurait été inespérée après leur entame catastrophique. Mais ni les changements de Hemdani ni les dernières offensives algériennes n'ont permis de faire basculer la rencontre.

UN POINT, MAIS DES QUESTIONS

Revenue de loin après avoir été menée de deux buts, l'Algérie a certes évité la défaite, mais ce partage des points laisse un goût amer. Après une entame aussi catastrophique, les Fennecs ont dû courir après le score pendant une grande partie de la rencontre. Un nul qui permet de sauver les meubles, mais qui ressemble davantage à une occasion manquée qu'à une véritable satisfaction. Avec quatre points en deux journées, l'Algérie conserve la tête du groupe J et reste invaincue. Mais le contenu de cette sortie à Bujumbura laisse plusieurs interrogations. Les erreurs individuelles, les espaces entre les lignes et le manque de maîtrise ont exposé les Verts à une défaite qui aurait pu être lourde.

Après la victoire contre la Zambie, le Burundi a rappelé une réalité : cette équipe possède les ressources pour revenir dans un match, mais doit encore gagner en équilibre et en constance pour éviter de se mettre elle-même en difficulté.

FOOTBALL NATIONAL

La folie salariale gagne la Ligue 1

Pour la saison 2026-2027, les clubs professionnels devraient consacrer près de 1 483 milliards de centimes aux rémunérations des joueurs et des staffs, contre 953 milliards la saison précédente. Une inflation spectaculaire qui place la question de la soutenabilité financière au cœur des débats.

Le football professionnel algérien fait face à une forte hausse des dépenses consacrées aux salaires. Selon des chiffres rapportés par la chaîne El Heddaf et relayés par le journaliste Samir Amari, les masses salariales des clubs de Ligue 1 pour la saison 2026-2027 atteindraient un niveau

inédit, relançant les interrogations sur la viabilité du modèle économique du championnat.

D'après ces données, l'ensemble des clubs professionnels consacrerait cette saison environ 1 483 milliards de centimes aux rémunérations des joueurs et des staffs techniques, contre 953 milliards de centimes lors de l'exercice 2025-2026. Cette progression représente une hausse de plus de 55 % en une seule saison.

Cette augmentation traduit une importante inflation salariale dans le championnat algérien. Elle soulève également des interrogations sur la capacité des clubs à

maintenir durablement un tel niveau de dépenses, notamment dans un contexte où la formation et les catégories de jeunes disposent parfois de moyens nettement plus limités.

Le CR Belouizdad arrive en tête des clubs affichant les masses salariales les plus élevées. Le club algérois consacrerait environ 220 milliards de centimes par an aux salaires de son équipe première.

L'USM Alger occupe la deuxième place avec une enveloppe estimée à 190 milliards de centimes, confirmant l'importance des investissements consentis par les deux clubs de la capitale.

La JS Kabylie complète le podium avec une masse salariale évaluée à 150 milliards de centimes. Le club kabyle devance le Mouloudia d'Alger, dont les rémunérations atteindraient 130 milliards de centimes par an.

Le CS Constantine et le Mouloudia d'Oran complètent le Top 6, avec une masse salariale estimée à 110 milliards de centimes chacun.

Ces chiffres, qui restent des estimations rapportées par les sources citées, illustrent néanmoins l'ampleur prise par les dépenses salariales dans le football professionnel algérien.

CAN 2027

L'Algérie décline l'organisation

À neuf mois de la CAN 2027, les retards au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie suscitent des inquiétudes. Malgré l'affirmation de la CAF selon laquelle aucun « plan B » n'est envisagé, plusieurs pays auraient été sondés pour reprendre l'organisation. Selon Le Monde et Winwin, l'Algérie aurait été approchée mais ne serait pas intéressée, même en cas de sollicitation officielle. Alger privilégierait le développement de son football plutôt qu'une organisation dans l'urgence.

Le pays dispose pourtant d'infrastructures adaptées, notamment les stades Nelson-Mandela, Miloud-Hadefi, Chahid-Hamlaoui et du 19-Mai-1956, déjà mobilisés lors du CHAN 2022 disputé en 2023.

L'Algérie, qui n'a accueilli la CAN qu'en 1990, avait aussi candidaté pour les éditions 2025 et 2027 avant de retirer ses dossiers.

IBRAHIM MAZA AFFOLE LA PREMIER LEAGUE

Arsenal et Tottenham prêts à passer à l'offensive

Ibrahim Maza continue de susciter l'intérêt des grands clubs européens. Le milieu offensif algérien du Bayer Leverkusen serait désormais suivi de très près par plusieurs formations de Premier League, avec Arsenal et Tottenham en première ligne pour tenter de s'attacher ses services.

Selon TEAMtalk, Arsenal serait prêt à accélérer dans le dossier du jeune international algérien, tandis que Tottenham surveillerait également attentivement sa situation. Chelsea, Manchester City et Aston Villa figureraient aussi parmi les clubs intéressés par le joueur de 20 ans.

LEVERKUSEN RÉCLAMERAIT 71 MILLIONS D'EUROS

Sous contrat avec le Bayer Leverkusen, Maza ne serait pas poussé vers la sortie par son club. La formation allemande aurait ainsi fixé ses exigences à environ 71 millions d'euros, un montant qui reflète la progression du joueur et l'intérêt grandissant dont il bénéficie en Angleterre.

Cette valorisation place désormais Maza parmi les jeunes joueurs offensifs les plus convoités du marché européen.

L'international algérien a entamé la saison

2026-2027 sur une dynamique positive avec Leverkusen. Il compte notamment un but et une passe décisive en Bundesliga, confirmant son importance dans le dispositif du club allemand.

Maza s'est également illustré avec les Fennecs lors de la victoire contre la Zambie (3-1) en éliminatoires de la CAN 2027. Après l'égalisation zambienne, il a redonné l'avantage à l'Algérie avant de délivrer une passe décisive du talon, permettant aux Verts de faire définitivement la différence.

UN PROFIL QUI SÉDUIT EN ANGLETERRE

À seulement 20 ans, la progression de Maza continue d'attirer l'attention des recruteurs européens.

Sa polyvalence constitue l'un de ses principaux atouts. Capable d'évoluer entre les lignes, de créer des occasions et de se projeter dans la surface, l'international algérien correspondrait au profil recherché par plusieurs clubs anglais.

Pour Arsenal, la concurrence s'annonce toutefois importante. Tottenham, Chelsea, Manchester City et Aston Villa seraient également attentifs à l'évolution de sa situation.

Un éventuel transfert autour de 71 millions



d'euros représenterait néanmoins un investissement conséquent pour un joueur encore en développement. Le Bayer Leverkusen disposerait donc d'une position favorable dans les négociations, alors que l'intérêt de plusieurs clubs anglais pourrait contribuer à faire grimper les enchères.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

Horizontalement
1- Mammifère se déplaçant par bonds.
2- Personne qui trompe par de fausses apparences.
3- Article masculin - Imiter le cri du cerf.
4- Mollusque - Négation. 5- Production des abeilles
- D'une seule couleur. 6- Les talons de tels souliers
sont usés - Symbole du cheval. 7- Meurtris, en par-
lant de fruits - Participe passé de choir. 8- Vallée
bretonne envahie par la mer - Affligée d'une tare.
9- Indique la matière - Source d'eau
chaude jaillissant par intermittence.

Verticalement
1- Unité pratique de distance. 2- D'Amérique.
3- Symbole du neptunium - Usina à la meule.
4- Le plus grand de tous les signes. 5- Faite avec
audace - Traduire en justice. 6- Organe féminin -
Variété de champagne. 7- Partie de parer - Homme
d'ordre. 8- Marque le lieu - Ensemble d'oiseaux
d'une même couvée encore au nid.
9- Boîte de vote - Réserver un mauvais accueil.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Cantinente Continentale Conttinentale Continantale	Psykotrope Pscytrope Psychotroppe Psychotrope
Praguematique Pragmatic Pragmatique Pragmmatique	Commission Comission Commision Commiçion

Les mots fléchés

DROITURE BOUFFI	UNITÉ EN ÉLECTRICITÉ CRIE COMME LE POUSSIN	DUPLICITÉ RIEN À DIRE	DIMINUTIF DE LAD- PHARMA	OBTIENDRAI LEURRANT	ORGANE DE LA VUE À ELLE	SANS FIN
			ABUSÉE IL PÉTILLE EN ITALIE			
FERAIT GRAND BRUIT PRISONNIERS						
				DIEU ÉGYPTIEN DÉTRUIT	ARTICLE MASCULIN FUS SANS TRAVAIL	TUÉ FROIDE- MENT
RIGOLÉ AMÉRIN- DIENS	GRAND FILM DU BATEAU CACHÉES	PRIT LE REPAS DU SOIR DIGNITAIRE RELIGIEUX			CRI DE BÚCHERON	
BLATTE	MÈCHE REBELLE SUD DE LA FRANCE		RECOUVERT DÉCHIFFRÉ			
					SOUFFRANCE PAUVRE	
DEVISE À ROME LIGOTÉ			PREMIER IMPAIR	PAS BRILLANTS SPORT D'EAU		
				DANSE DES ANNÉES 60 USAS		SOUILLÉ
PRIT LE SEIN SORTI DU CHOU			FICELAS NAGEOIRE DE REQUIN		AVEC LES COUTUMES LITHIUM	
	SOUTIEN DE MUR TEINTÉES EN BRUN-JAUNE			COMME 3,1416		ZÉLÉ
ET LE RESTE	TIBIA OU HUMÉRUS N'IMPORTE QUELLE	MAJES- TUEUX DÉCAMPÉ				
		PRESENT SORTE DE CÉRAMIQUE			TERME DE CONDITION ATTAQUE AÉRIENNE	
INSTRUMENT À VENT REMETTRE SUR PIED				INNOCENTS MOT DE DOUTE		IL PORTE LE SOC
			COGNAIS			
ARTICLE DE GOLF DÉBRIS DE BOUTEILLE		DE VIVE VOIX			POISSON ROUGE	
			ATTAQUE DE BANQUE			

BIFFE-TOUT

EN 10 LETTRES : Petite loupe de fort grossissement		
ABONNEMENT	FAIBLE	PLATANE
ACHILLE	FONDATION	POISON
AFFOLEMENT	FRELON	PRUDENTE
APACHE	GALERIE	RELENT
BANDONÉON	HALETANT	RÉVEILLON
BOTTILLON	HÉRON	ROUCOULADE
CAOUTCHOUC	HUMOUR	RUINER
CAPSULE	JASEUR	SÉJOUR
CARGO	JASMIN	SPINALE
CHEMINOT	LÉGER	SURVIE
CHUCHOTÉ	LOGEMENT	TALON
CONSULTÉ	MANCHE	TANGENTE
CORBILLARD	MARGOULIN	TENDREMENT
CRÉPON	MONDAIN	TOILETTE
DÉBAUCHER	OBLIGEANCE	TRADITION
ECAILLE	PALIER	TURFISTE
EXPULSION	PAREMENT	VACUOLE
FACIALE	PERCALE	

R	O	U	C	O	U	L	A	D	E	D	R	A	L	L	I	B	R	O	C
F	T	R	A	D	I	T	I	O	N	N	O	L	L	I	E	V	E	R	B
O	C	C	C	E	A	S	J	R	C	H	A	F	S	N	P	O	T	C	A
N	O	M	A	L	C	A	E	H	U	F	A	U	R	E	O	U	P	H	N
D	N	P	O	P	S	A	E	J	F	I	R	L	R	E	R	R	A	U	D
A	S	N	L	M	S	M	I	O	O	V	N	C	E	F	L	C	E	C	O
T	U	J	I	A	I	U	L	L	I	U	A	E	I	T	H	O	F	H	N
I	L	N	A	N	T	E	L	E	L	L	R	S	R	I	A	A	N	O	E
O	T	A	O	S	M	A	E	E	E	E	T	H	L	E	I	N	T	T	O
N	E	T	B	E	E	H	N	E	T	E	E	L	U	B	L	N	T	E	N
E	E	T	N	O	C	U	L	E	E	M	E	L	L	M	E	E	T	E	N
X	T	T	N	A	N	A	R	T	E	E	O	E	A	M	O	N	N	T	I
P	N	C	P	E	I	N	N	R	I	L	E	N	E	N	E	U	N	T	L
U	E	A	R	C	M	E	E	R	E	H	O	R	D	M	I	O	R	E	U
L	G	R	A	E	D	E	E	M	C	I	D	U	E	A	S	P	O	L	O
S	N	F	E	U	P	L	R	N	E	N	L	G	C	I	I	G	S	I	G
I	A	E	R	G	A	O	A	A	E	N	O	A	O	A	R	N	F	O	R
O	T	P	I	G	E	M	N	T	P	L	T	P	P	A	V	L	S	T	A
N	B	O	T	T	I	L	L	O	N	R	E	H	C	U	A	B	E	D	M
C	A	O	U	T	C	H	O	U	C	O	B	L	I	G	E	A	N	C	E

SOLUTIONS
DES JEUX PRECEDENTS

MOTS FLECHES

HORIZONTALLEMENT
1- SIERRA - POISSE - ESQUIMAU - CES - DECU - SA - FUI - REBORD - NEMO - ICI - INGENIEUR - EMMENE - BOSS - FREINE - ES - NE - SUPPOSE - LEST - SOIN - SEL - ODEUR - APRE - ISSUE - LITIERE - ARBUSTE - CE - SAUNAS - URNE - EMET - CERISES - GROS - ALLIE - TE - ENORME - LEVRE - FRELE - FESSEES.

VERTICALEMENT
1- LIEE - CERNEES - AERER - ESCRIMEES - SAUMONE - ORQUE - MI - TOURNESOL - RU - BIENS - DEBAT - RE - RAISONNEUSE - US - AM - MARGE - POULS - CLEF - SPA - DE - SPIRI-TUEL - OUF - NB - ON - TERRILS - PI - UNIONS - AI - NIEES - SCIEES - ESPECES - VE - ASE - MUSE - ERRE - ETRE - ESSOR - SALEE - USEES.

MOTS CROISES

HORIZONTALLEMENT
1-GIROUETTE. 2- OTANT - ION. 3- NEPE - ONU. 4- FRERES - RM. 5- LA - ESTIME. 6- ATOUT - SEN. 7- NIES - TENU. 8- TOTEMS - TE. 9- ENA - EFFET.

VERTICALEMENT
1- GOFLANTE. 2- ITERATION. 3- RAPE - OETA. 4- ONERUESE. 5- UT - EST - TSE. 6- OST - TSF. 7- TIN - ISE. 8- TOURMENTE. 9- EN - MENUET.

4x4

Symphonie - Egalitaire
Recyclé - Paillote

BIFFE-TOUT : MOUETTE



Page réalisée
par Souiki Sidali



10/10 LE REVERS DE L'AVENTURE



La randonnée et le camping en pleine nature connaissent un véritable engouement en Algérie. Forêts, montagnes et plages isolées attirent de plus en plus de passionnés en quête d'évasion. Mais plusieurs internautes regrettent le manque de sensibilisation aux risques liés à ces activités. Météo changeante, chutes, incendies, animaux, perte de repères ou éloignement des secours nécessitent une préparation sérieuse. Pour beaucoup, il faut davantage communiquer sur les règles de sécurité : informer ses proches de son itinéraire, emporter eau, trousse de secours, moyens de communication et éviter de partir seul. L'aventure, oui, mais jamais au détriment de la prudence. Une publication sur le sujet a accumulé plus d'un demi-million de vues.

9/10 POURQUOI LES FRUITS ALGÉRIENS SONT-ILS MEILLEURS ?



De nombreux Algériens installés à l'étranger affirment que les fruits et légumes achetés en Occident n'ont pas la même saveur que ceux consommés en Algérie. Tomates, fraises, melons ou pêches sont souvent jugés plus parfumés et « authentiques » au pays. Les internautes évoquent notamment la fraîcheur, la maturité à la récolte, les variétés utilisées et les conditions de culture. Mais cette perception peut aussi être influencée par les habitudes et les souvenirs d'enfance. Avec plus de 400k vues, l'avis général reste toutefois largement favorable aux produits algériens sur le plan gustatif.

8/10 MUSIQUE : LE DÉCLIN DU CHANT

Autrefois, le chanteur se mesurait à sa belle voix, son souffle lors des concerts et ses paroles significatives. Aujourd'hui, les internautes constatent avec amertume que cet art s'effondre face à l'auto-tune, aux simples flows et aux technologies modernes. Sur le web, le public déplore des textes devenus insignifiants, validés uniquement par la tendance et le buzz. Pour de nombreux internautes, l'industrie privilégie désormais le marketing au talent brut. Ils regrettent l'époque de la performance authentique, estimant que la magie des concerts s'est perdue au profit d'un spectacle purement robotisé.

7/10 ARTISTES VS INFLUENCEURS LE GRAND FLOU

Une publication cumulant plus de 210 000 vues bouscule le web en analysant le croisement des rôles : des influenceurs deviennent artistes, tandis que des artistes se muent en influenceurs. Cette double mutation suscite une vive critique en ligne. Les internautes dénoncent une perte de crédibilité. Pour beaucoup, les influenceurs s'improvisent comédiens ou chanteurs par pur opportunisme commercial, sans réel talent. Inversement, voir des artistes respectés réduits au placement de produit déçoit profondément le public. Un mélange des genres qui sacrifie l'art sur l'autel du buzz.

6/10 L'ESSOR FOU DE LA PÊCHE À LA LIGNE



En Algérie, la pêche à la canne sur les littoraux est devenue le loisir phare des wilayas côtières. Face à cet engouement, les vendeurs d'articles de pêche amateurs sont gâtés et voient leurs ventes exploser. Avec plus de 198k vues sur le web, les internautes saluent massivement cette tendance. Pour beaucoup, c'est une thérapie saine et accessible pour fuir le stress quotidien, tandis que d'autres louent la création d'une véritable économie locale autour de cette passion marine.

5/10 ÉTUDES VS MÉTIERS TECHNIQUES : LE CHOC DES SALAIRES

Une publication cumulant plus de 145 000 vues secoue le web algérien. Elle révèle que le salaire de nombreux cadres universitaires est dérisoire face aux revenus de jeunes du même âge spécialisés dans le secteur technique (plomberie, électricité, froid). Ce décalage financier crée un désenchantement profond. Face à des diplômes qui ne paient plus, de nombreux jeunes choisissent désormais de quitter l'école tôt pour s'orienter vers ces métiers manuels, jugés bien plus rentables que de longues études.

4/10 LE MÉPRIS DU HARD WORK

Une publication cumulant plus de 110 000 vues dénonce le rapport faussé des Algériens au monde du travail. L'analyse critique met en lumière un paradoxe social flagrant. D'un côté, les métiers de bureau, sans effort physique, sont socialement surévalués pour leur prestige apparent. De l'autre, les professions manuelles et exigeantes, où l'on se salit les mains, subissent un profond mépris. Pourtant, ces métiers du hard work s'avèrent souvent bien plus rentables. Ce snobisme professionnel freine l'économie et pousse une jeunesse diplômée vers le chômage, au détriment de l'artisanat.



3/10 TRADITIONS EN ALGÉRIE : «LE TRI SÉLECTIF»

Une publication cumulant plus de 100 000 vues pointe du doigt le rapport opportuniste de certains Algériens aux traditions. L'analyse critique des internautes dévoile une culture "à la carte". D'un côté, la dot reste défendue par de nombreuses femmes, tandis que certains hommes la contestent pour des raisons financières. De l'autre, les tâches ménagères demeurent une exigence masculine ancrée, alors qu'une nouvelle génération de femmes refuse cette exclusivité. Ce tri sélectif montre que les traditions ne sont plus un socle sacré, mais des arguments négociés selon l'intérêt de chacun.

2/10 FEMMES AU TRAVAIL EN ALGÉRIE : LE GRAND DÉBAT



Une publication cumulant plus de 80 000 vues a ravivé les tensions en ligne sur un sujet brûlant : l'interdiction faite par certains Algériens à leur épouse de travailler. Les réactions des internautes s'articulent autour de trois visions distinctes. Pour de nombreuses femmes, ce refus est une oppression pure et simple, une privation de leur autonomie et de leurs droits fondamentaux. D'autres y voient plutôt le reflet d'un excès d'anxiété, nourri par la jalousie et le doute face au monde extérieur. Enfin, certains défendent ce choix, l'assimilant à une volonté de gâter la femme en la préservant des charges financières. Un clivage profond.

1/10 LE CODE DE LA ROUTE À L'ÉPREUVE DE LA RÉALITÉ

Sur les réseaux sociaux, un débat enflammé anime la communauté algérienne. Une publication pointant du doigt les libertés prises avec le code de la route officiel a dépassé les 30 000 vues, déclenchant une vague de témoignages d'internautes. Le constat est partagé : entre la théorie des manuels et la pratique des boulevards, le fossé est immense. Deux points cristallisent les critiques : la priorité à droite dans les intersections, souvent ignorée au profit du conducteur le plus téméraire, et les dépassements anarchiques, transformant les voies en slalom improvisé. Pour beaucoup, la conduite repose plus sur des codes informels de courtoisie et d'audace que sur la loi. Un rappel virtuel de l'urgence d'une meilleure sécurité routière.

QUAND
LA TECHNOLOGIE
COMMENCE À
DISPUTER LE POUVOIR
AU POLITIQUE

IA QUI TIENT LA LAISSE ?

Elle écrit, traduit, diagnostique, surveillance, calcule, conseille, reconnaît des visages et commence à s'installer dans les systèmes militaires. Pendant que l'intelligence artificielle apprend à une vitesse vertigineuse, la démocratie, elle, cherche encore le bouton «paramètres».

Par S. MÉHALLA

Voilà, débarrassée du jargon technologique, l'alerte lancée par plusieurs responsables de l'Union interparlementaire. Leur question est redoutablement simple. Qui a donné aux industriels de l'IA le mandat de décider du niveau de risque acceptable pour l'ensemble de la société ?

Personne.

Et c'est précisément le problème.

Les grandes entreprises technologiques développent des modèles toujours plus puissants dans une compétition commerciale et stratégique féroce. Or, leurs inventions dépassent désormais largement le marché du logiciel. Deepfakes, désinformation, cybercriminalité, emploi, données personnelles, infrastructures critiques, énergie, défense... L'IA commence à toucher aux fonctions essentielles des États.

Les auteurs de la tribune ne réclament pourtant pas de casser la machine. Ils proposent de ralentir la course aux modèles les plus avancés afin que les institutions politiques puissent enfin rattraper le peloton. Nous connaissons déjà le scénario inverse. Les réseaux sociaux se sont installés dans nos vies avant que les sociétés aient réellement mesuré leur influence sur l'information, les comportements et le débat public. Avec l'IA, l'expérience pourrait être autre-



ment plus vertigineuse.

Le véritable point de bascule se situe peut-être dans le domaine militaire.

Lorsqu'une intelligence artificielle intervient dans la cybersécurité, le renseignement, l'identification d'une menace ou l'aide à la décision opérationnelle, l'erreur algorithmique cesse d'être une simple mauvaise réponse affichée sur un écran. Elle peut devenir une erreur stratégique. D'où cet appel étonnant mais logique lancé aux États-Unis et à la Chine. Les deux puissances peuvent se combattre économiquement et technologiquement tout en reconnaissant qu'elles ont intérêt à empêcher certaines catastrophes. Durant la guerre froide, Washington et Moscou avaient fini

par instaurer des mécanismes permettant de contenir une partie du risque nucléaire. L'IA pourrait imposer demain ses propres lignes rouges.

Mais cette bataille en cache une autre.

La souveraineté.

Quelques puissances et entreprises concentrent aujourd'hui les modèles les plus avancés, les centres de données, les capacités de calcul et une grande partie de l'écosystème des semi-conducteurs. Le reste du monde risque alors de devenir locataire de son intelligence numérique. Pour notre pays et de nombreux pays du Sud, la question est fondamentale. Utiliser l'IA ne signifie pas la maîtriser. À qui appartiennent les modèles ?

Où transitent les données ?

Où sont-elles stockées ?

Peut-on confier des informations administratives, industrielles ou stratégiques à des systèmes conçus et contrôlés à l'étranger ? Que reste-t-il de la souveraineté lorsqu'un État dépend d'algorithmes qu'il ne peut ni auditer complètement ni reproduire ?

Hier, l'indépendance se mesurait en frontières, en énergie, en monnaie ou en capacité militaire. Demain, elle pourrait aussi se mesurer en puissance de calcul, en données et en maîtrise des algorithmes.

C'est là que les Parlements sont sommés de revenir dans la partie.

L'Union interparlementaire réclame des lois adaptées, des organismes de contrôle disposant de véritables pouvoirs, une coopération internationale sur les incidents graves et surtout des limites juridiquement définies.

L'idée n'a finalement rien de révolutionnaire. Un avion doit être certifié avant de transporter des passagers.

Un médicament doit être testé avant d'être vendu.

Pourquoi une technologie susceptible d'intervenir dans l'information, les infrastructures vitales ou la guerre échapperait-elle à toute exigence comparable ?

L'humanité a longtemps redouté la machine qui deviendrait plus intelligente qu'elle.

S. M.

7 870 morts en une année. Le bilan mondial du choléra atteint son niveau le plus élevé déclaré à l'OMS depuis 1999. L'Afrique est en première ligne. Mais derrière l'épidémie se cache un scandale plus élémentaire encore. Au XXIe siècle, on continue de mourir d'une maladie que l'on sait prévenir et soigner.

Par Crésus

Le choléra n'a rien inventé depuis. Nous savons comment il se transmet. Nous savons comment l'éviter. Nous savons comment le traiter. Nous avons même des vaccins. Pourtant, il continue de tuer.

Les chiffres publiés hier, le 29 septembre, par l'Organisation mondiale de la santé sont implacables.

En 2025, 47 pays ont déclaré 451 499 cas et 7 870 décès. La mortalité a bondi de 30% en un an, alors que le nombre de cas officiellement recensés a diminué.

C'est le bilan annuel le plus lourd rapporté à l'OMS depuis 1999.

Et probablement une sous-estimation.

Dans les régions où les systèmes sanitaires sont les plus fragiles, tous les malades ne sont pas comptés. Certains n'atteignent même jamais un dispensaire.

Sept pays concentrent environ 90% des cas et



décès déclarés : Angola, Bangladesh, République démocratique du Congo, Nigeria, Soudan du Sud, Soudan et Yémen.

L'Afrique paie particulièrement cher. En un an, les cas y ont progressé de 34% et les décès de 58%.

Mais un chiffre dit peut-être davantage que tous les autres. Plus d'un décès sur cinq survient hors d'un établissement de santé.

Lorsque le malade parvient à être correctement pris en charge, la situation change radicalement. À l'échelle mondiale, la létalité parmi les patients traités dans les structures

sanitaires reste inférieure à 1%.

Voilà le paradoxe du choléra moderne.

On ne meurt pas seulement de la bactérie *Vibrio cholerae*. On meurt aussi de la distance jusqu'au dispensaire, de l'absence d'eau potable, d'un réseau d'assainissement inexistant, d'une surveillance défaillante et parfois simplement de quelques heures perdues avant la réhydratation.

Il y a pourtant une bonne nouvelle.

La production mondiale de vaccins oraux contre le choléra est passée d'environ 30 millions de doses en 2022 à près de 80 millions en 2025. Quelque 71 millions de doses ont été approuvées l'année dernière pour les pays touchés. Les campagnes préventives, suspendues pendant plus de trois ans faute de stocks suffisants ont repris.

Mais le vaccin ne remplacera jamais le robinet. Et c'est précisément ce que raconte cette épidémie.

Le même rapport de l'OMS livre d'ailleurs une démonstration spectaculaire avec la méningite. Dans la ceinture africaine allant du Sénégal à l'Éthiopie, 21 526 cas suspects et 971 décès ont été déclarés en 2025. Pourtant, depuis l'in-

troduction du vaccin contre le méningocoque A en 2010, les infections dues à ce sérotype ont chuté de plus de 99% parmi les populations vaccinées.

Quand la prévention atteint les populations, elle fonctionne.

Même la peste demeure sous surveillance. Entre 2019 et 2025, dix pays ont déclaré des cas humains suspects. L'OMS comptabilise 3 847 cas suspects et 423 décès, principalement en République démocratique du Congo et à Madagascar.

Choléra, méningite, peste.

Trois maladies anciennes qui rappellent une vérité moderne.

La médecine a accompli une partie considérable du travail. Elle sait vacciner, diagnostiquer, réhydrater, traiter et surveiller.

Mais elle ne peut construire seule des réseaux d'eau potable. Elle ne peut remplacer les égouts absents. Elle ne peut transporter le malade jusqu'au centre de soins. Elle ne peut réparer à elle seule les territoires abandonnés par les infrastructures.

Voilà pourquoi le chiffre de 7 870 morts est plus qu'une statistique sanitaire.

C'est un révélateur.

Autrefois, on mourait du choléra parce qu'on ignorait comment le vaincre. Aujourd'hui, on sait. Et c'est précisément ce qui rend chaque mort plus difficile à accepter.

Besoin d'une voiture fiable à un prix abordable ?

MLV Location de Voiture vous propose des véhicules adaptés à vos besoins, avec des tarifs compétitifs et des offres spéciales réservées aux entreprises.

Location de véhicules avec ou sans chauffeur

Service de chauffeur disponible pour vos déplacements professionnels, personnels, transferts et autres besoins.

MLV LOCATION
DE VOITURE
DRARIA ALGER



Que ce soit pour vos déplacements personnels, professionnels ou pour vos besoins d'entreprise, profitez d'un service de location simple, pratique et accessible.

Adresse : Draria, Alger

Téléphone / WhatsApp / Viber : 0792 68 08 24
Email : mohamedchakibmehalla47@gmail.com
MLV Location de Voiture — Votre mobilité, notre priorité !

Des prix abordables • Des offres avantageuses •
Des offres spéciales entreprises • Avec ou sans chauffeur.